



Le Projet de paysage prioritaire de l'Arve

**Le projet de paysage prioritaire de l'Arve
Aménager les espaces ouverts dans les agglomérations
Retour d'expérience 2007-2017 dans le cadre des projets-modèles de la Confédération
pour un développement territorial durable**

Le Projet de paysage prioritaire de l'Arve

**Le projet de paysage prioritaire de l'Arve
Aménager les espaces ouverts dans les agglomérations
Retour d'expérience 2007-2017 dans le cadre des projets-modèles de la Confédération
pour un développement territorial durable**

Impressum

Mai 2018

Réalisation

Cet ouvrage a été réalisé dans le cadre de l'évaluation de la troisième génération des projets-modèles de la Confédération suisse pour un développement territorial durable sur la base de l'étude menée par Sofies SA en septembre 2017

La Direction générale de l'agriculture et de la nature du canton de Genève (DGAN)

Rue des Battoirs 7

1205 Genève

T. +41 22 388 55 40

anne-lise.cantiniaux@etat.ge.ch

La Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA)-sous la direction de Natacha Guillaumont (Professeure HES)

Rue de la Prairie 4

1202 Genève

T. +41 22 388 41 70

ap.hepia@hesge.ch

Auteurs

Bruno Beurret - Chef de projet - Projet d'agglomération - Grand Genève

Anne-Lise Cantiniaux - Cheffe de projet - Paysage - Canton de Genève

Charlotte Chowney - Collaboratrice scientifique - Architecture du paysage - HEPIA

Laurent Daune - Professeur HES - Architecture du paysage - HEPIA

David Martin - Consultant senior - évaluation de projet - Sofies SA

Illustrations

Sauf mention contraire, la propriété, et tous les droits réservés liés aux cartographies, photographies et illustrations appartiennent au Canton de Genève et à HEPIA.

Les cartes et plans présentés dans cet ouvrage se trouvent sous forme de vignettes en qualité de memorandum visuel. Les documents sont à disposition sur le site du Grand Genève afin de les visualiser dans un plus grand format

Sommaire

Remerciements	6
Préface	7
Introduction	8
I. L'Arve : un territoire de projet à faire émerger	11
Un cours d'eau urbain et transfrontalier	12
Un paysage façonné par la rivière et l'Homme	14
Une rivière au cœur de la ville	16
Un patrimoine bâti diversifié	18
Une pénétrante naturelle et un espace de détente	19
II. Du Projet paysage du Grand Genève au Projet de paysage prioritaire de l'Arve	23
Le Projet de paysage prioritaire de l'Arve dans le Projet de territoire du Grand Genève	24
Du Plan paysage au Projet paysage du Grand Genève	25
Le paysage dans le PACA Genève - Annemasse - Salève	27
Le passage à l'opérationnel avec les mesures paysage	30
III. Le Projet de paysage prioritaire de l'Arve	33
Les partenaires, le périmètre et les objectifs du projet	34
L'étude du Projet de paysage prioritaire de l'Arve :	
identification de deux Mesures d'accompagnement paysage (MAP)	38
La coordination des projets liés au Projet de paysage prioritaire de l'Arve	50
L'inscription du Projet de paysage prioritaire de l'Arve dans les documents de planification	52
Les actions de communication et de partage d'expériences	53
Deux premières réalisations : le parc du Vernand et le parc des Falaises	57
IV. Évaluation et valorisation du Projet de paysage prioritaire de l'Arve	65
Évaluer la démarche pour renforcer son efficacité	66
Le paysage, socle du projet de territoire	67
L'effet du projet sur la perception du paysage par les partenaires	68
Une gouvernance dynamique et transfrontalière	69
La nécessité d'établir des modalités de mise en œuvre transversales et flexibles	72
Mobiliser pour le paysage : un effort permanent d'information et de sensibilisation	74
Recommandations pour la conduite d'un projet de paysage	77
Conclusion	79
Petit glossaire des acronymes	82
Références et liens internet	83



Remerciements

Cet ouvrage a été réalisé grâce au soutien financier accordé par la Confédération suisse dans le cadre du projet modèle « 2007-2017 : la portée des Plans Paysage : retour d'expérience de l'Arve, rivière transfrontalière, 10 ans après ». Il est le fruit du travail initié avec M. Laurent Daune, architecte paysagiste et professeur à HEPIA de 2003 à 2016.

Sa réalisation n'aurait pas été possible sans les principaux partenaires du projet, essentiellement dans les communes, dont l'implication a nourri et porté la démarche, tant au niveau des partenaires politiques - M. Nicolas Walder, Conseiller administratif de la Ville de Carouge, M. Jean Michel Karr et M. Jean Locher, Conseillers administratifs de la commune de Chêne Bougeries, M. Luc Malnati et M. Raymond Gavillet, Conseillers administratifs de la ville de Veyrier, M. Robert Burgniard, Conseiller municipal d'Annemasse, Mme Monique Bosson, Adjointe au maire d'Étrembières, M. Luc Barthassat, Conseiller d'État en charge du DETA, que des partenaires techniques de la première heure : Mme Marion Rivollet, M. Frantz Eycken, Mme Sophie Hachet, Mme Laure Andrieu, M. Frédéric Fromain, Mme Véronique Lallée, M. Tan N'Guyen, Mme Sylvie Varès, M. Arnaud Delajoud, Mme Anne-Claude Vallée Meyer, M. Ryan Smyth, M. Sébastien Casoni, M. Xavier De Rivaz, M. François Fortuna, M. Sébastien Beuchat, ainsi que Mme Josianne Maury qui a assuré le suivi de ce projet modèle au nom de l'Office du développement territorial.

Préface

La qualité du cadre de vie de notre région à cheval sur deux pays est reconnue par l'ensemble de ses habitants. Le paysage revêt dans ce cadre un rôle clé car ce patrimoine longtemps négligé a une rare capacité à rassembler.

C'est pour cette raison que nos territoires respectifs se sont engagés avec conviction dans la mise en œuvre d'un Projet d'agglomération enrichi d'un volet paysage : le «Projet de territoire du Grand Genève» a pour but d'améliorer la vie de nos citoyens tout en stimulant l'attractivité et le rayonnement international de notre territoire.

Dans ce domaine, l'Arve constitue l'une de nos pièces maîtresses et une action concertée autour de cette rivière s'est rapidement imposée. En effet, chacun est attaché à l'Arve, ce cours d'eau qui offre des espaces remarquables aux promeneurs et à ses riverains. Rivière pleine de vie, l'Arve tisse un lien fort entre le Genevois haut savoyard et le canton de Genève. C'est là une évidence géographique que l'on oublie parfois : l'Arve mérite une meilleure visibilité et des points de vue à la hauteur de la qualité de ses paysages.

Cette publication retrace le chemin parcouru, depuis la prise de conscience en 2007 de l'enjeu de valorisation du paysage à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise jusqu'à la mise en œuvre aujourd'hui des mesures concrètes au sein de la pénétrante de verdure de l'Arve. Elle est le fruit de la volonté de l'État de Genève, d'Annemasse Agglo et des autres partenaires du Grand Genève de s'inscrire dans la démarche fédérale des projets-modèles pour un développement territorial durable, avec le précieux soutien de l'Office du développement territorial (ARE). Elle s'appuie sur les travaux menés en amont par le SM3A.

Nous avons travaillé étroitement avec les neuf communes de notre agglomération longées par ce cours d'eau : Vétraz-Montoux, Étrembières, Annemasse et Gaillard à l'amont de la frontière, Thônex, Chêne Bogerries, Veyrier, Carouge et Genève, à l'aval. Un paysage ne peut se penser qu'au travers du regard de ses habitants. Nous avons donc créé un espace de dialogue constructif pour partager un diagnostic, identifier nos intérêts communs, trouver des synergies permettant de passer d'une vision à des résultats sur le terrain. Les spécificités de chaque partenaire ont été intégrées, de façon à faire de nos différences institutionnelles un atout pour l'efficacité sur le long terme de notre démarche.

Le Projet de paysage de l'Arve a dès lors identifié deux mesures tournées vers les attentes de la population : réaliser une boucle pour les cyclistes rassemblant une série de points de vue sur l'Arve mais aussi proposer une promenade piétonne au plus près de l'eau.

Grâce à ces impulsions, le Projet de territoire du Grand Genève, longtemps peu perceptible par nos citoyens, se concrétise aujourd'hui par plusieurs réalisations de qualité, comme celles du parc des falaises et du parc du Vernand, qui jalonnent ces parcours.

Cette expérience appelée à se poursuivre est déjà un succès. En ménageant de nouveaux points de vue, cette démarche nous a permis d'élargir notre horizon - au sens propre et au figuré. Elle démontre aussi, grâce à une revalorisation du paysage répondant aux besoins exprimés par les habitants, qu'en réalité, des deux côtés de la frontière, nous regardons bien dans la même direction.

C'est important car c'est avec de tels projets partagés que l'on construit durablement une région.



Luc Barthassat, conseiller d'État chargé du
département de l'environnement, des transports et
de l'agriculture (DETA) – République et canton de
Genève



Christian Dupessey
Président d'Annemasse Agglomération
Maire d'Annemasse et Conseiller Régional
Auvergne Rhône-Alpes

Introduction

L'Arve comme espace de projet

L'Arve est un des sites les plus remarquables de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Torrent tumultueux prenant sa source dans le massif du Mont-Blanc, elle s'est taillée une large vallée, que ses habitants ont ensuite peu à peu façonnée au cours des siècles. Dans son cours urbain, d'Annemasse à sa confluence avec le Rhône, elle offre un espace de respiration aux populations riveraines, un corridor biologique vital pour la faune et à la flore et un espace d'activité essentiel pour l'agriculture et l'exploitation des ressources naturelles. Paradoxalement, la ville tourne le dos à l'Arve, espace encore peu approprié et toujours menacé par l'urbanisation et le développement des infrastructures.

Le Grand Genève, qui regroupe le canton de Genève, le Genevois français dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et le district de Nyon dans le canton de Vaud, accorde une place d'importance à la thématique du paysage dans ses projets d'agglomération de première, deuxième et troisième génération : en 2007, le Plan paysage est élaboré à l'échelle de l'agglomération transfrontalière puis, en 2012, le Projet paysage. A une échelle plus localisée et plus opérationnelle, les partenaires du Grand Genève mettent en oeuvre plusieurs projets de paysage prioritaires et tout un ensemble de mesures en faveur du paysage et de la nature. L'intégration de la thématique du paysage dans les projets d'agglomération est reconnue par la Confédération lors de l'évaluation des projets d'agglomération, car elle leur apporte une dimension qualitative indéniable.

Le Projet paysage d'une part, le Périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) Genève-Annemasse-Salève d'autre part, identifient l'Arve, comme élément structurant de la charpente paysagère de l'agglomération et comme un espace

paysager à enjeux, nécessitant des réponses coordonnées et transversales par les collectivités concernées. C'est pourquoi le Projet de paysage prioritaire de l'Arve est lancé en 2013, dans l'objectif de protéger et de mettre en valeur cette pénétrante de verdure transfrontalière.

L'Office fédéral du développement territorial (ARE) à Berne développe une politique de projets modèles, soutenue par huit offices fédéraux et correspondant à des processus pouvant être repris par d'autres agglomérations. Un nouveau programme de projets modèles est mis en place pour la période 2014 à 2018. La dimension transversale et transfrontalière du Projet de paysage prioritaire de l'Arve ayant suscité un intérêt particulier de la Confédération, la Direction générale de l'agriculture et de la nature du Canton de Genève obtient en 2014 un soutien de ce programme pour la thématique Aménager les espaces ouverts dans les agglomérations.

Le Projet de paysage prioritaire de l'Arve interroge les rapports entre les politiques fédérales, cantonales et locales en matière de paysage, en articulation avec les politiques d'urbanisation et de mobilité. Ce projet exige non seulement une réflexion à différentes échelles mais surtout de maintenir la cohérence entre les différents niveaux de planification et entre phases de planification et opérationnelle. En outre, les différences de part et d'autre de la frontière, tant légales, réglementaires et culturelles qu'en matière de financement, ajoutent une certaine complexité. Le Projet de paysage prioritaire de l'Arve ambitionne de dépasser les frontières politiques et administratives en inventant de nouvelles manières de travailler ensemble et en favorisant la concertation entre les différentes entités publiques (canton, communes, entités intercommunales...) et la société civile.

« La variété des échelles d'intervention postule d'une synergie nécessaire aux concepts d'agglomération et de ville métropolitaine. Reste que l'enjeu qui englobe la totalité de la démarche réside dans « l'art de faire ». La mise en oeuvre du projet dépend, non seulement de la volonté politique de le considérer comme un enjeu, mais aussi de sa capacité à répondre aux attentes des populations. La notion de « paysage » synthétise et fédère davantage qu'elle ne sépare, sans doute par les facultés d'enchaînement ou de connectivité qu'il suggère. Car le paysage est à la fois héritage, espace, ressource, territoire et société. »

Atelier ar-ter (Marcellin Barthassat, David Andrey, Vincent Osselin), 2012, Projet paysage 2, Cahier n°13-8

Les finalités de ce projet sont d'accompagner la gestion des eaux de l'Arve et de ses affluents, de préserver et de mettre en réseau les milieux naturels sensibles, de protéger et de mettre en valeur le patrimoine paysager et bâti. Tout en maîtrisant et intégrant l'urbanisation, le défi est aussi de maintenir et d'accompagner dans leur évolution l'agriculture et les autres activités, et enfin de développer et de mettre en réseau les mobilités douces et les espaces publics, dans un projet transfrontalier commun au bénéfice des populations riveraines.

Il s'agit de faire du Projet de paysage prioritaire de l'Arve un projet innovant et exemplaire ayant pour but de :

- Susciter l'intérêt et augmenter l'appropriation des projets de paysage dans l'agglomération franco-valdo-genevoise,
- Définir les points clés de traduction opérationnelle des mesures paysagères inscrites dans les projets d'agglomération et les planifications des collectivités.

La présente publication met en évidence le processus de construction et de réalisation d'un projet paysager transfrontalier et l'articulation entre la vision d'ensemble et sa concrétisation sur le terrain. Elle s'inscrit dans la volonté du Grand Genève de témoigner de ce projet modèle dont pourraient s'inspirer d'autres agglomérations.

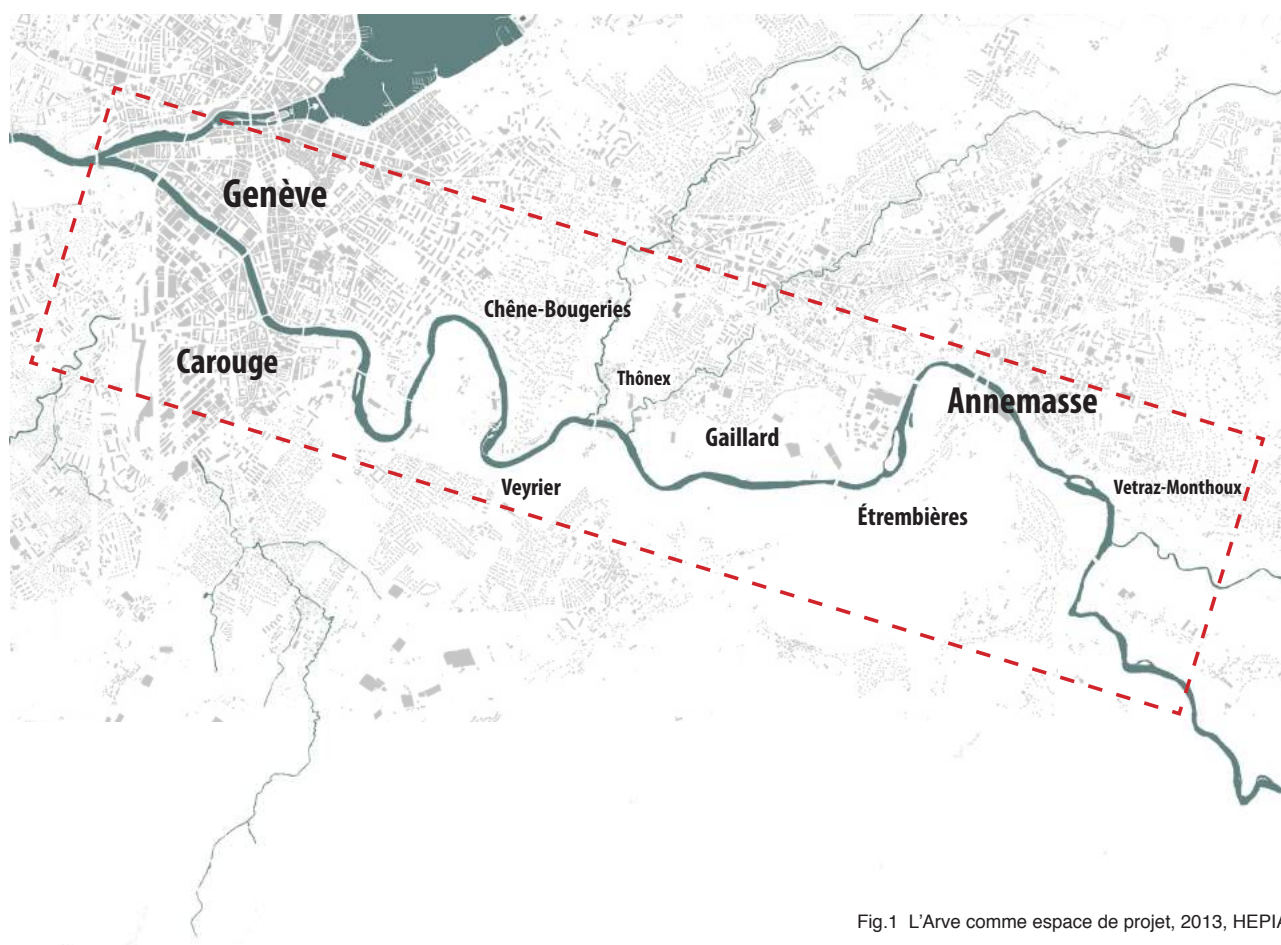


Fig.1 L'Arve comme espace de projet, 2013, HEPIA





I. L'Arve : un territoire de projet à faire émerger

Un cours d'eau urbain et transfrontalier

Un paysage façonné par la rivière et l'Homme

Une rivière au cœur de la ville

Un patrimoine bâti diversifié

Une pénétrante naturelle et un espace de détente

Un cours d'eau urbain et transfrontalier

Le périmètre du Projet de paysage prioritaire de l'Arve inclut le cours aval de la rivière et ses abords, depuis sa confluence avec le torrent de la Menoge, dans la plaine alluviale de la basse vallée de l'Arve, jusqu'à sa rencontre avec le Rhône à la pointe de la Jonction, au cœur de la ville de Genève. Le site du Brouaz, les pénétrantes de ses affluents, la Seymaz et le Foron, et le plateau de Pinchat en font également partie. La rivière borde quatre communes françaises : Vétraz-Montoux, Annemasse, Gaillard, Étrembières, et cinq suisses : Thônex, Chêne-Bougeries, Genève, Veyrier, Carouge.

L'Arve traverse la frontière entre Suisse et France : une vision transfrontalière est la seule à même d'apporter une valorisation paysagère, une gestion globale et coordonnée franco-suisse et une protection des derniers espaces ouverts le long de la rivière mais c'est avec cette particularité de situation à cheval sur la frontière que réside l'une des principales difficultés pour sa mise en valeur, tant du côté de Genève que de la Haute-Savoie.

L'Arve offre un espace de respiration et de détente à près de 200'000 habitants, espace de plus en plus indispensable en raison de la forte croissance démographique.



Fig.2 Entre les quais du Cheval-Blanc et Charles-Page, l'emprise de l'Arve offre un espace de respiration primordial pour Genève

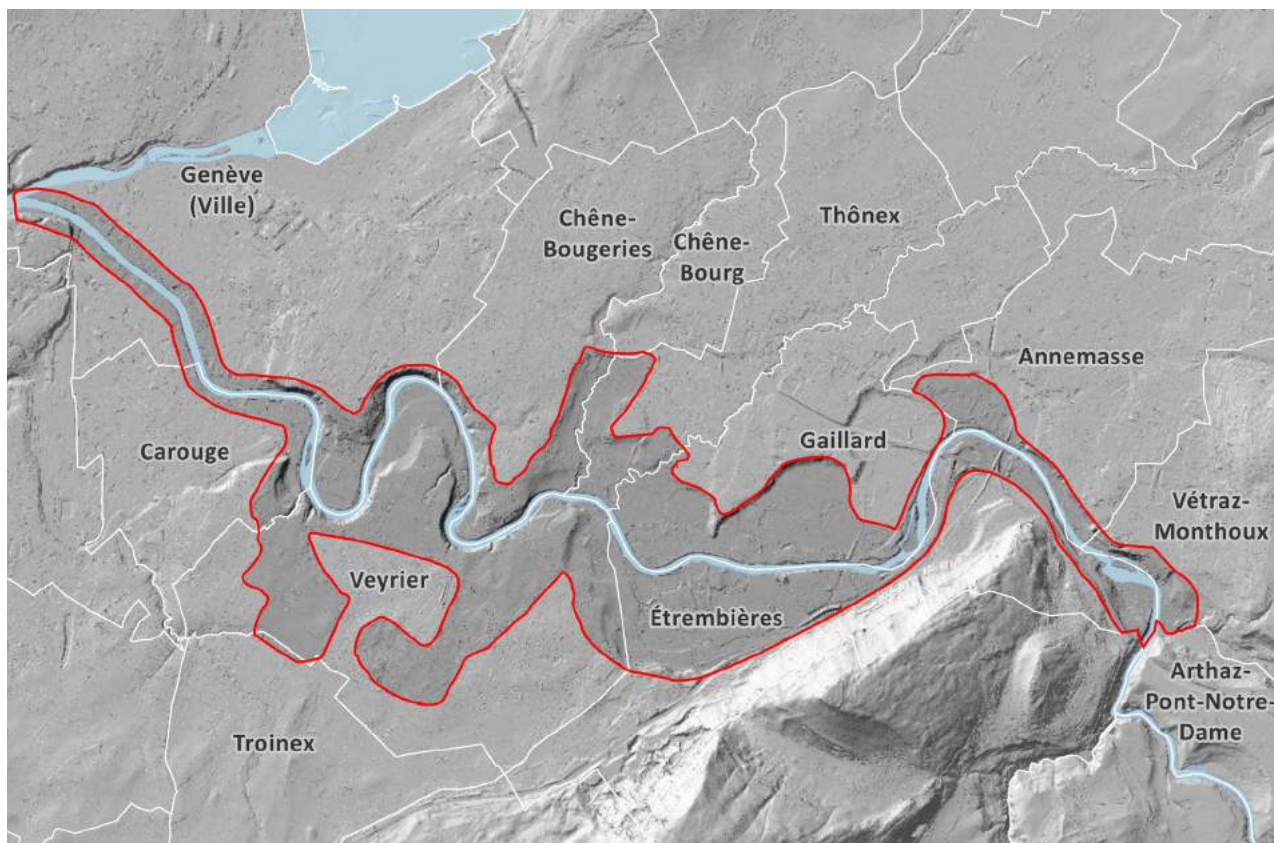


Fig.3 Périmètre du Projet de paysage prioritaire de l'Arve



Fig.4 Orthophoto, données 2015 du SITG, traitées par HEPIA 2018

Un paysage façonné par la rivière et l'Homme

Un paysage en transformation

Du Mont-Blanc à la Jonction, la rivière a façonné sa vallée. Charriant avec elle d'énormes masses de matériaux issues de l'érosion des sommets et transportées par les glaciers, elle a creusé, déposé, déplacé, et fertilisé de vastes territoires. La rivière a longtemps eu l'aspect d'un cours d'eau divaguant, charriant graviers et galets et tressant son lit en une multitude de petites îles se déplaçant au gré des crues. Tous ces phénomènes d'érosion glaciologique et hydraulique sont encore lisibles dans l'agglomération : talus d'incision de Gaillard ou d'Annemasse, coteaux de Lancy et moraines de Carouge apparaissent comme autant de signes laissés par les anciens cours de l'Arve.

Le paysage de l'Arve se lit ainsi à travers la succession des formes paysagères qu'elle traverse : territoire de montagne, goulets, vallée étroite, milieu rural, ville de moyenne dimension, plaine agricole, périphérie urbaine et centre-ville. Ce paysage évolue fortement sous la pression de différents facteurs anthropiques : les berges naturelles des villes deviennent des quais, les îles et des méandres ont disparu, il en reste seulement quelques vestiges, les Îles aux castors, le Petit-Arve à Étrembières. Les terres agricoles, dont la richesse s'explique par les limons déposés par la rivière, ne subsistent que sous forme d'enclaves fortement menacées.

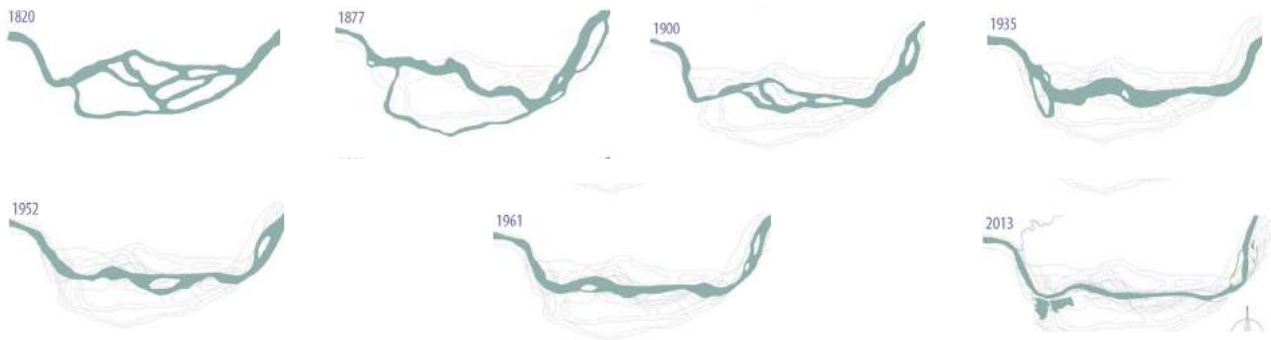


Fig.5 Évolution du cours d'eau de l'Arve entre Étrembières et Gaillard



Fig.6 Les plaines maraîchères de Gaillard témoignent de la richesse des sols du lit majeur de l'Arve

Un cours d'eau tumultueux

Depuis sa source jusqu'à la Jonction, l'Arve connaît trois régimes hydrologiques différents : torrentiel, pluvio-nival, pluvial. Cette particularité se traduit par des risques d'inondations importants : les crues de mai 2015 ont ravivé la perception du danger que représente l'Arve pour les riverains.

L'Arve et ses affluents bénéficient de mesures de gestion de l'eau, faisant l'objet depuis le contrat de rivière d'une excellente coordination transfrontalière.

Perçue comme tumultueuse et torrentielle, l'Arve s'est pourtant assagie avec son endiguement et l'exploitation massive des dépôts de gravier qui a abaissé son profil, la rendant ainsi moins sujette à des débordements. En dehors des épisodes de pluie, notamment en hiver, la rivière propose également des moments de calme, d'eau plate, sans reliefs, dans lesquels se reflètent le ciel et les paysages.

A la rencontre entre l'Arve et le Rhône, le muret de séparation des cours d'eaux encore visible sous l'eau produit cette image si particulière de chacune des eaux du fleuve et de la rivière.



Fig.7 L'eau est calme dans les étangs d'Étrembières installés dans les anciens méandres de l'Arve



Fig.8 Les eaux du Rhône à gauche et de l'Arve à droite à la Jonction



Fig.9 Les remous de l'Arve rappellent la force du cours d'eau

Une rivière au cœur de la ville

La ville tourne le dos à la rivière

Au début du XIX^e siècle, le territoire de l'Arve est encore essentiellement rural, parsemé de villages et de hameaux, à l'exception notable des villes de Genève et de Carouge. La réalisation de quais et de digues, en limitant les possibilités d'expansion de la rivière, a facilité l'urbanisation et le développement des infrastructures routières et ferroviaires et le paysage va se transformer progressivement, d'abord du côté genevois, puis du côté français. Alors qu'en 1945, le rapport entre les espaces ouverts et les zones bâties est encore équilibré, les agglomérations genevoises et annemassiennes se rejoignent aujourd'hui, formant une seule agglomération transfrontalière au milieu de laquelle la pénétrante de verdure de l'Arve est presque totalement enclavée.

En contraste avec la partie urbaine à l'aval, en contact direct avec l'Arve, des tissus pavillonnaires, des zones industrielles et commerciales, des dépôts de matériel et de matériaux, des équipements publics indispensables au fonctionnement de la ville, comme les stations d'épuration, ou encore des équipements sportifs, ont empiété sur le lit majeur, perturbant le lien entre la ville et le cours d'eau et faisant obstacle aux liaisons douces et aux continuités biologiques.

La ville empiète sur le lit majeur de la rivière, espace encore peu valorisé et peu approprié malgré sa richesse, à qui elle tourne en grande partie le dos.



Fig.10 Les lotissements se rapprochent de plus en plus de l'Arve à Étrembières



Fig.11 Dépôt de matériaux dans une ancienne gravière au bord de l'Arve

Cependant, des initiatives apparaissent pour replacer ce territoire au cœur de la ville, en le reliant aux localités environnantes, en en faisant un espace de liberté et de respiration pour les citadins, en favorisant la découverte de la nature en ville, ce qui permet d'améliorer la qualité de vie urbaine.

A droite, en 1871, l'Arve coule librement dans un territoire essentiellement rural. Ci-dessous, on constate en 2012 une large étendue urbaine dans laquelle l'Arve se faufile.

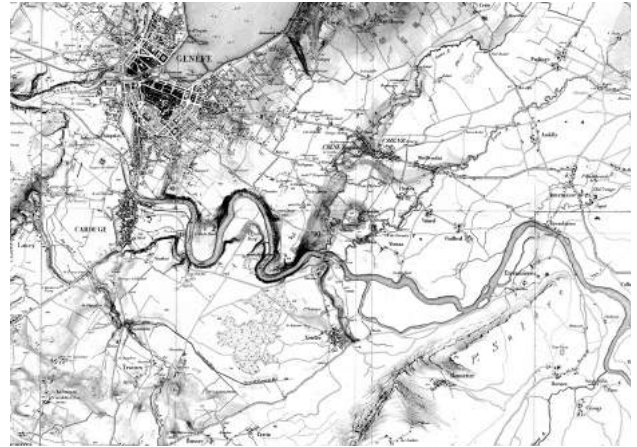


Fig. 12 Carte Dufour, 1871. In site de la Confédération Suisse.



Fig.13 Vue sur l'Arve et la ville depuis le Salève, 2012

Un patrimoine bâti diversifié

Sur les promontoires qui dominent l'Arve, à Étrembières, Gaillard, Fossard, Villette, Veyrier et Sierne, se succèdent villages, châteaux et maisons fortes, contrôlant les franchissements des cours d'eau et les axes de circulation. Les coteaux les mieux exposés abritent des maisons de maître, résidences rurales de riches familles genevoises, ainsi que quelques fermes anciennes. La ville sarde de Carouge naît au XVIII^e siècle, puis Genève réalise des bâtiments publics monumentaux au bord de l'Arve. Parmi les ponts qui franchissent l'Arve, se distinguent deux ouvrages majeurs, le Pont-Neuf de Carouge, mis en service en 1816 et comprenant seulement trois arches, et le pont de Vessy, élevé en 1936, avec une arche unique.

Le patrimoine bâti des villages et des villes participe fortement à la richesse du paysage et à l'identité du territoire de l'Arve. Mais, tandis que la protection des sites et des bâtiments historiques est relativement bien assurée du côté genevois, elle reste lacunaire du côté français.



Fig.14 Le Hameau de Sierne, une des «Perles de l'Arve»



Fig.15 Les Berges de Vessy, sur le site de l'ancienne usine de pompage de Vessy

La rivière et ses affluents actionnent dès le XVIII^e siècle des moulins, scieries, battoirs, tanneries, filatures dont il reste quelques vestiges. Nichée à l'entrée d'une boucle de l'Arve, l'ancienne usine de pompage de Vessy assure pendant plus de cent-vingt ans une partie de l'alimentation en eau potable du canton : réhabilitée, elle accueille aujourd'hui un espace d'exposition et de conférence. Vers la fin du XIX^e siècle, les eaux limoneuses de l'Arve reçoivent à Plainpalais une clientèle de curistes, avides de douches glacées, de concerts en plein air et de promenades sous les marronniers, avec pour symbole la tour néomédiévale de Champel, surplombant le cours d'eau. Subsistent dans les noms de lieux quelques témoignages d'usages disparus : passage des Tireurs de sable, promenade des Orpailleurs, rue des Bains...



Fig.16 Affiche de Champel-les-Bains, vers 1894

Une pénétrante naturelle et un espace de détente

Un corridor biologique et réservoir de biodiversité

La richesse floristique et faunistique de l'Arve et des boisements attenants est reconnue sur l'ensemble de son parcours. Classée en site Natura 2000 à l'amont, en réserve naturelle et au bénéfice d'une loi de protection de ses rives à l'aval, la rivière joue un rôle essentiel de réservoir de biodiversité et d'espace de déplacement de la faune, véritable corridor biologique permettant un brassage génétique des espèces présentes. En secteur urbain, le maintien des échanges et donc de la continuité des milieux naturels est essentiel pour assurer leur pérennité sur le long terme.

Cependant, depuis le XIX^e siècle, l'emprise croissante de l'urbanisation et les usages multiples (extraction de graviers, zone de décharge, lotissements, espaces de loisirs...) ont fragilisé et péjorent encore aujourd'hui la faune et la flore. En outre, les pollutions

industrielles et domestiques, l'abaissement du lit de la rivière et l'assèchement de certaines parties du lit majeur ont fortement appauvri les milieux naturels préexistants.

Pourtant, les services écosystémiques rendus par l'Arve sont nombreux : eau potable prélevée dans la nappe, régulation des crues, régulation thermique, extraction de matériaux pour les constructions, fertilisation des terres maraichères, exploitation du bois, phytoépuration de l'air, sans oublier la qualité paysagère. Il s'agit de mieux faire connaître ces services afin de les pérenniser.

Les liens qui existent entre la rivière et le territoire environnant vont bien au-delà des berges : les relations que tisse l'Arve avec ses affluents, ou les accroches, se construisent d'une rive à l'autre en faisant émerger une véritable structure verte et bleue dans l'agglomération.



Fig.17 Des roseaux (*Phragmites* sp.) près des Étangs d'Étrembières

Un axe pour les loisirs et les mobilités douces

Les installations sportives ont trouvé aux abords de l'Arve les espaces ouverts nécessaires pour se déployer. Ainsi, stades, boulodromes, piscines, parcours de bmx, terrains de tennis, se nichent dans les grands virages de l'Arve au niveau de la Queue-d'Arve, de la Fontenette, du Bout-du-Monde, de Vessy et de la Châtelaine à Gaillard.

L'échelle des espaces ouverts situés dans le lit majeur de l'Arve offre encore des opportunités pour le développement d'activités de loisirs et de détente respectueuses des milieux naturels et des paysages.

Les rives de l'Arve hébergent également des pratiques plus libres, avec un impact bien moindre sur les espaces ouverts. Les cheminements le long de l'eau et les parcours santé de Gaillard et Carouge sont très fréquentés par les joggeurs, les promeneurs du dimanche, qui font des pique-niques et grillades à la belle saison. Les adeptes des sports en eaux vives utilisent la force du courant pour le rafting ou le canoë-kayak, et les pêcheurs parcourent ses rives.



Fig.18 Les grands espaces ouverts du lit majeur de l'Arve accueillent de nombreux loisirs

Des parcours pour piétons longent le cours d'eau réseaux, ou alors s'en écartent sur les hauteurs en passant par les villages et hameaux. Mais ces itinéraires présentent des discontinuités, dues principalement à des accidents topographiques et amplifiées par l'absence de prise en compte de l'Arve comme support des cheminements durant les dernières décennies. Les collectivités redécouvrent aujourd'hui le potentiel offert par la rivière pour l'aménagement en faveur des mobilités douces, non seulement le long des rives mais aussi d'une rive à l'autre. Ainsi l'Arve passe du statut de barrière à celui de trait d'union entre ses rives et entre ville et campagne.

En longeant les quais de Plainpalais, depuis le promontoire de la Jonction, l'un des endroits les plus singuliers et les plus romantiques de la ville, on peut par exemple se retrouver en quelques minutes en pleine campagne.



Fig.19 De nombreux coureurs profitent des boucles de l'Arve près du centre sportif de Vessy



Fig.20 Une piste cyclable et un trottoir longent l'Arve au niveau du quai Charles-Page à Genève





II. Du Projet paysage du Grand Genève au Projet de paysage prioritaire de l'Arve

**Le Projet de paysage prioritaire de l'Arve dans le
Projet de territoire du Grand Genève**

**Du Plan paysage au Projet paysage du Grand
Genève**

**Le paysage dans le PACA Genève - Annemasse
- Salève**

**Le passage à l'opérationnel avec les mesures
paysage**

Le Projet de paysage prioritaire de l'Arve dans le Projet de territoire du Grand Genève

Le Projet du territoire du Grand Genève, à l'horizon de 2030, met en évidence la structure paysagère de l'Arve comme un élément important de la maille paysagère de l'agglomération. Identifiée par le Projet paysage, l'Arve est une pénétrante de verdure, inscrite dans le plan directeur cantonal et le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) d'Annemasse Agglo qui participe au concept d'une agglomération « multipolaire, compacte et verte ».

Le Projet de paysage prioritaire de l'Arve est issu d'une part du Projet paysage, composante fondamentale du Projet de territoire du Grand Genève, d'autre part des réflexions menées dans le cadre du PACA Genève – Annemasse – Salève : les urbanistes et paysagistes ont souligné les qualités

intrinsèques de l'Arve et le rôle symbolique qu'elle assure pour ce territoire. Les collectivités se sont fixées pour objectif d'élaborer ensemble un projet de paysage transfrontalier, avec une dimension opérationnelle.

La dynamique du Projet de territoire du Grand Genève est formée d'une série de boucles itératives visant à passer de la planification aux mesures, de démarches volontaires aux plans contraignants, de la petite à la grande échelle, de l'approche transversale à l'approfondissement thématique : un processus complexe, multidimensionnel mais unique, où le volet paysage accompagne étroitement le développement de l'urbanisation et de la mobilité et que l'on retrouve dans la démarche du Projet de paysage prioritaire.



Fig.21 La rivière est comme un fil conducteur qui met en relation des espaces plus ou moins lointains

Du Plan paysage au Projet paysage du Grand Genève

Le Plan paysage, esquissé en 2007 lors de l'élaboration du Projet d'agglomération de 1^{ère} génération de l'agglomération franco-valdo-genevoise, identifie les éléments de la charpente et du maillage paysager ainsi que les lieux de frottement entre paysage, agriculture et urbanisation, à l'échelle de l'agglomération transfrontalière.

L'Arve est ainsi en même temps un élément de la charpente paysagère de l'agglomération, à travers les affluents et les boisements qui l'accompagnent, et un élément du maillage paysager, en qualité de pénétrante de verdure et espace agricole. Le long du cours d'eau, deux lieux de frottements entre paysage et urbanisation ont été identifiés : la plaine maraîchère de la commune de Gaillard et le secteur des Îles sur celle d'Étrembières. Cette première introduction d'une planification du paysage à part entière et sous une forme spatialisée est une avancée fondamentale ancrant la thématique paysagère dans la réflexion sur le devenir de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

En 2007, l'Arve n'était pas encore identifié comme un enjeu majeur du paysage d'agglomération, mais deux secteurs étaient identifiés comme « points de frottement »¹ : la plaine maraîchère de Gaillard (7) et le secteur des Îles à Étrembières (6).

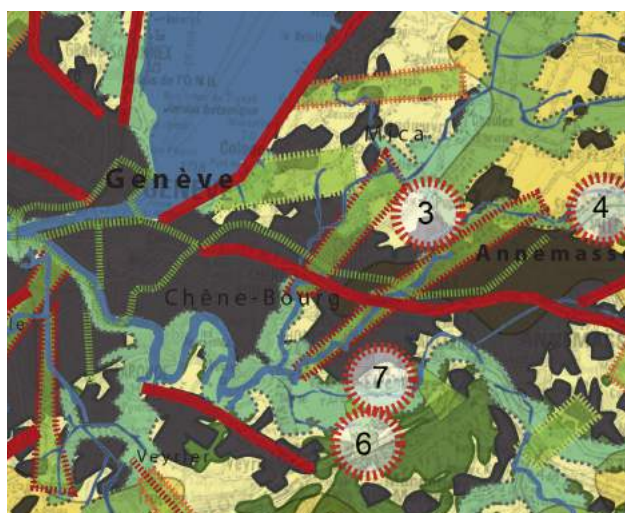


Fig.22 Plan paysage du projet d'agglomération 2007

¹ Selon Marcellin Barthassat, co-auteur du Projet de paysage 2, les lieux de frottement sont composés d'espaces naturels et agricoles périurbains, menacés du fait de leur situation géographique stratégique (proximité immédiate de grands projets de développement, situation plus ou moins enclavée par le tissu urbain, etc.).

Cinq années plus tard, dans le cadre du Projet d'agglomération de 2^{ème} génération, le Plan paysage se transforme en Projet paysage, reflétant la volonté de ne pas figer le paysage existant dans une vision conservatrice, mais bel et bien comme un pilier du développement de l'agglomération. Le Projet paysage reprend l'idée que les trames vertes doivent favoriser les mobilités douces des habitants en leur offrant des espaces de qualité, en continuité avec les espaces naturels. Il définit des périmètres pré-opérationnels, dénommés projets de paysage prioritaires, dont celui de l'Arve, qu'il recommande de mettre en œuvre rapidement.

Le Projet paysage précise l'articulation des deux systèmes rendant compte de la structure du paysage : la *charpente paysagère*, l'Arve, les forêts et les réserves naturelles, et le *maillage paysager*, représenté par les activités agricoles et les espaces publics aménagés, l'ensemble formant un système vivant et fragile qui offre des continuités spatiales jusqu'au cœur de l'agglomération. Le Projet paysage indique clairement les enjeux territoriaux liés à l'attention à porter à la rivière et notamment au maintien de la qualité des espaces naturels et de la biodiversité. Effectivement, ces conditions sont à même de contribuer à rendre attractif le principe de ville compacte en créant des espaces de respiration, nécessaires à la qualité de vie en ville. Les espaces ouverts le long de l'Arve doivent être mis en réseau afin de créer des liens d'usages entre Genève et Annemasse, les communes bordant le cours d'eau et, enfin, tous les affluents.



Fig.23 La plaine maraîchère de Gaillard

Le diagnostic et l'état des lieux du paysage de l'agglomération et l'élaboration du Projet paysage 2 en 2012 ont mis en évidence le rôle important que joue l'Arve comme pénétrante de verdure et l'intérêt de la considérer comme une véritable structure transfrontalière.

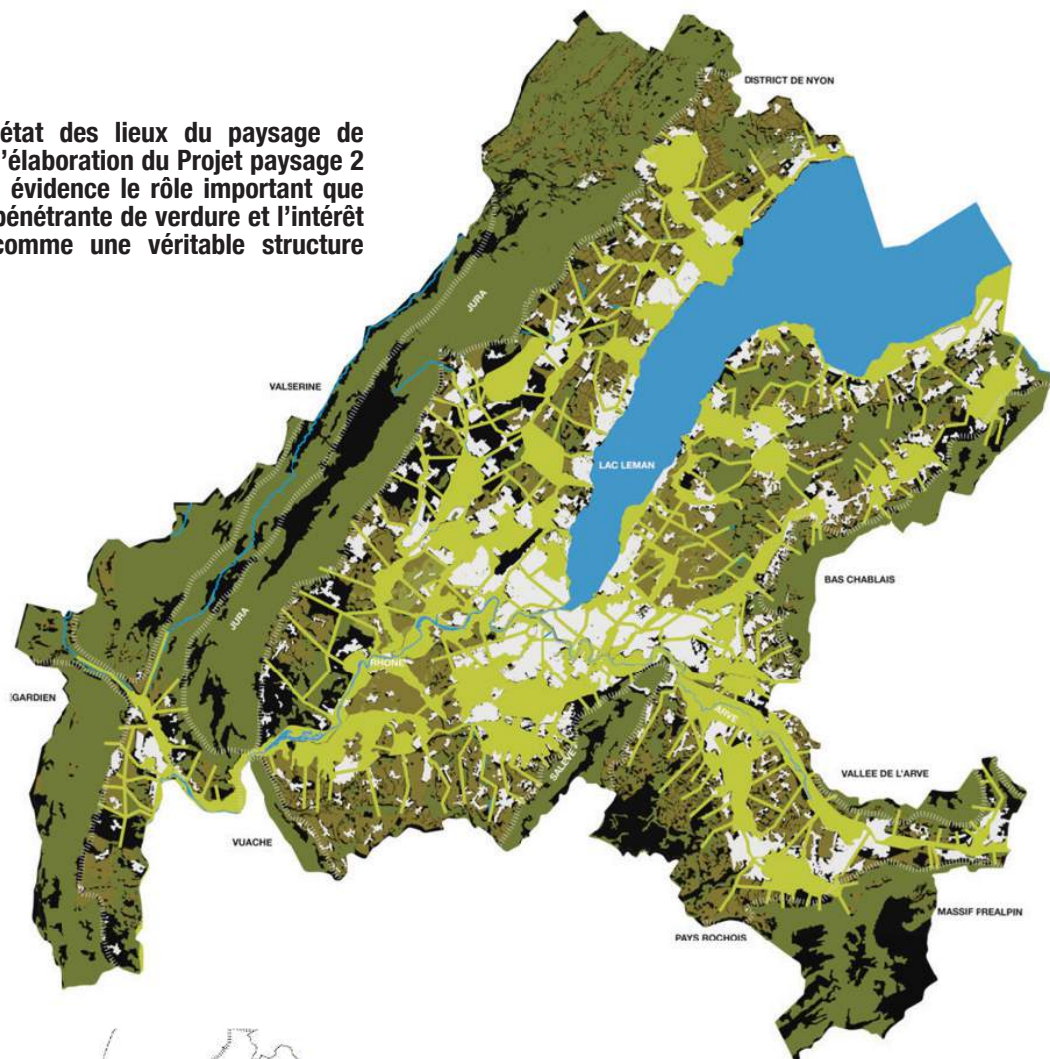


Fig.24 Projet paysage: synthèse de la charpente et du maillage 2012



Les projets de paysage prioritaires ont été identifiés selon : l'impact de l'urbanisation et le traitement des limites ; une continuité paysagère fragilisée (voire un risque de disparition pour l'Arve) ; un potentiel de renforcement du maillage paysager et une valorisation de la charpente paysagère (pénétrante de verdure) ; et un potentiel d'aménagement de l'espace public en frange urbaine.

Fig.25 Projet paysage: localisation des dix projets de paysage prioritaires

Le Projet paysage du Projet d'agglomération 2, une lecture en trois temps :

Une vision : basée sur la notion de charpente paysagère qui structure le territoire. Et comme les mailles d'un filet disposées sur le territoire, la notion de maillage est un projet de connectivité généralisée par les espaces publics à l'échelle métropolitaine (espace public rural et espace public urbain). Le maillage connecte les urbanisations aux espaces ouverts, parfois il emprunte ou se superpose aux éléments de la charpente. C'est un principe général au concept de ville compacte multipolaire, interconnectée et verte.

Un concept : Le couplage entre charpente et maillage vise une image d'une agglomération transfrontalière et attractive : un paysage de qualité, des cours d'eau renaturés, une biodiversité dans les espaces ruraux et urbains (Nature en Ville), une agriculture forte et locale pour l'agglomération - territoire contemporain. La stratégie est définie par la formalisation (dessin) des périmètres de projet, définis à partir d'entités physiques, et des connexions complétant un système maillé. Le développement des projets sur les espaces à enjeux paysagers permet de convenir, avec les collectivités et autres partenaires, des mesures d'aménagement (contrat rivière, contrat corridors, projet agricole transfrontalier, requalification des espaces publics urbains, politique de gestion du patrimoine arboré, etc.). L'idée d'un « contrat spatial/environnemental du paysage » pourrait ainsi faire son chemin dans le processus engagé du projet transfrontalier.

Une priorisation : Le Projet paysage 2 détermine 35 espaces à enjeux paysagers et interconnectés (maillage). La priorisation de quelques projets de paysage découle des critères tels que : frottement ou contradiction/urbanisation et infrastructure, continuité, connectivité, enclavement ou fermeture, accessibilité. Dans le développement des projets de paysage prioritaires (PPP), des mesures d'accompagnement paysage (MAP) seront proposées et coordonnées selon le domaine qu'elles concernent.

Atelier ar-ter (Marcellin Barthassat, David Andrey, Vincent Osselin), *Projet paysage 2*, Cahier n°13-8

Le paysage dans le PACA Genève - Annemasse - Salève

En parallèle du processus thématique d'élaboration du Projet paysage, huit périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération (PACA), représentant un niveau intermédiaire entre l'agglomération franco-valdo-genevoise et les communes, ont fait l'objet, entre 2008 et 2012, de réflexions multi thématiques et transfrontalières.

Pour les PACAs Genève-Annemasse et Carouge-Veyrier-Étrembières situés de part et d'autre de l'Arve et regroupés ensuite dans le PACA Genève - Annemasse - Salève, des études test ont été menées par des équipes pluridisciplinaires. Le processus de mandat d'étude parallèle (MEP), sans lauréat, a permis d'explorer de nombreuses pistes d'aménagement sous la forme de scénarios contrastés.

La synthèse du PACA Genève - Annemasse - Salève a mis en relief la valeur des espaces naturels et agricoles constitués par l'Arve et ses rives. La cohérence territoriale et la qualité de vie dans la ville compacte sont dépendantes des espaces de respiration et à grande valeur écologique situés le long de la rivière. Les fonctions écosystémiques sont reconnues pour leurs effets bénéfiques, que ce

soit pour la santé humaine, la biodiversité, le climat, l'environnement.

Élus, urbanistes et paysagistes se sont rejoints sur la nécessité de préserver des espaces non bâtis de façon à délimiter clairement la ville compacte par rapport aux espaces ouverts. Le principe de développement territorial proposé pour la pénétrante de l'Arve dans le PACA Genève - Annemasse - Salève repose sur le maintien et la mise en valeur d'espaces libres, cultivés ou forestiers incluant également des lieux dédiés aux loisirs. Cela nécessite de renforcer la perception et l'appropriation de l'Arve et ses abords.

A ce niveau de réflexion sur l'organisation spatiale du PACA, il est intéressant de constater un certain décalage entre les visions des urbanistes et les actions des décideurs politiques. Les premiers ont tous constaté qu'il est urgent de préserver et mettre en valeur la pénétrante de verdure de l'Arve. Face à ces enjeux généraux, les choix effectués ensuite avec un regard plus local sont moins porteurs de valorisation paysagère. A noter que les principales associations faitières environnementales genevoises et françaises ont participé aux tables rondes des PACAs.

La synthèse du PACA Genève - Annemasse - Salève en 2012 a révélé combien les espaces ouverts riches en biodiversités de l'Arve sont fondamentaux pour la cohérence territoriale et la qualité de vie dans la ville compacte.

Concept environnement

-  Espace urbanisé
-  Espace ouvert agricole
-  Vignobles
-  Massifs boisés et forestiers, haies marquantes
-  Fenêtre paysagère / coulisse verte
-  Parc ou autre espace vert dans le tissu urbain
-  Corridor biologique
-  Zone de transition nature / nouveau quartier
-  Cours d'eau + espace cours d'eau
-  Arbre / haie de valeur à conserver (à compléter)
-  Espaces protégés (ZNIEFF, OBAT, OROEM)
-  ZAP / ZAS

Mesures

-  Espace ouvert stratégique
-  Parc ou autre espace vert, projet
-  Renforcement/création de corridor biologique
-  Zones d'expansion et de gestion des crues à maintenir ou à aménager
-  Remise à ciel ouvert de cours d'eau
-  Renaturation de tronçon de cours d'eau
-  Gestion des eaux superficielles (mise à ciel ouvert collecteurs, aménagements fossés)
-  Bassins de rétention à prévoir
-  Mesure faune-traffic à étudier





Fig.26 Plan de synthèse du PACA Genève - Salève - Annemasse.

Le passage à l'opérationnel avec les mesures paysage

Le projet d'agglomération de 3^{ème} génération, intitulé Projet de territoire du Grand Genève, a repris les orientations du Projet paysage tout en intégrant les propositions du PACA Genève-Annemasse-Salève. De même que les projets d'agglomération précédents, il comprend un volet opérationnel important, d'une part les mesures infrastructurelles de transports, éligibles à un cofinancement par la Confédération, d'autre part les mesures urbanisation et environnement-paysage.

Les mesures environnement-paysage s'articulent dans le cadre du PACA ou des grands projets avec les mesures mobilité et les mesures urbanisation. Ainsi le projet de nouveau quartier des Grands Esserts à Veyrier, par exemple, est complété par l'amélioration de la desserte par les transports publics, la réalisation d'infrastructures de mobilité douce et le traitement paysager de la frange urbaine en contact avec l'Arve et la forêt.

Les mesures environnement-paysage correspondent soit à une action bien précise et localisée, par exemple un pont biologique, soit à un ensemble d'actions ponctuelles couvrant un vaste périmètre, par exemple les contrats corridors biologiques, soit encore aux projets de paysage prioritaires. Ceux-ci concernent des périmètres intercommunaux dans des secteurs soumis à de fortes pressions et visent à valoriser progressivement de grandes entités paysagères en intégrant et en conciliant les différents usages et enjeux : nature, biodiversité, hydrographie,

Deux processus en interaction :

- Les actions thématiques et les mesures opérationnelles
- La réflexion du Périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération

Projet d'agglomération

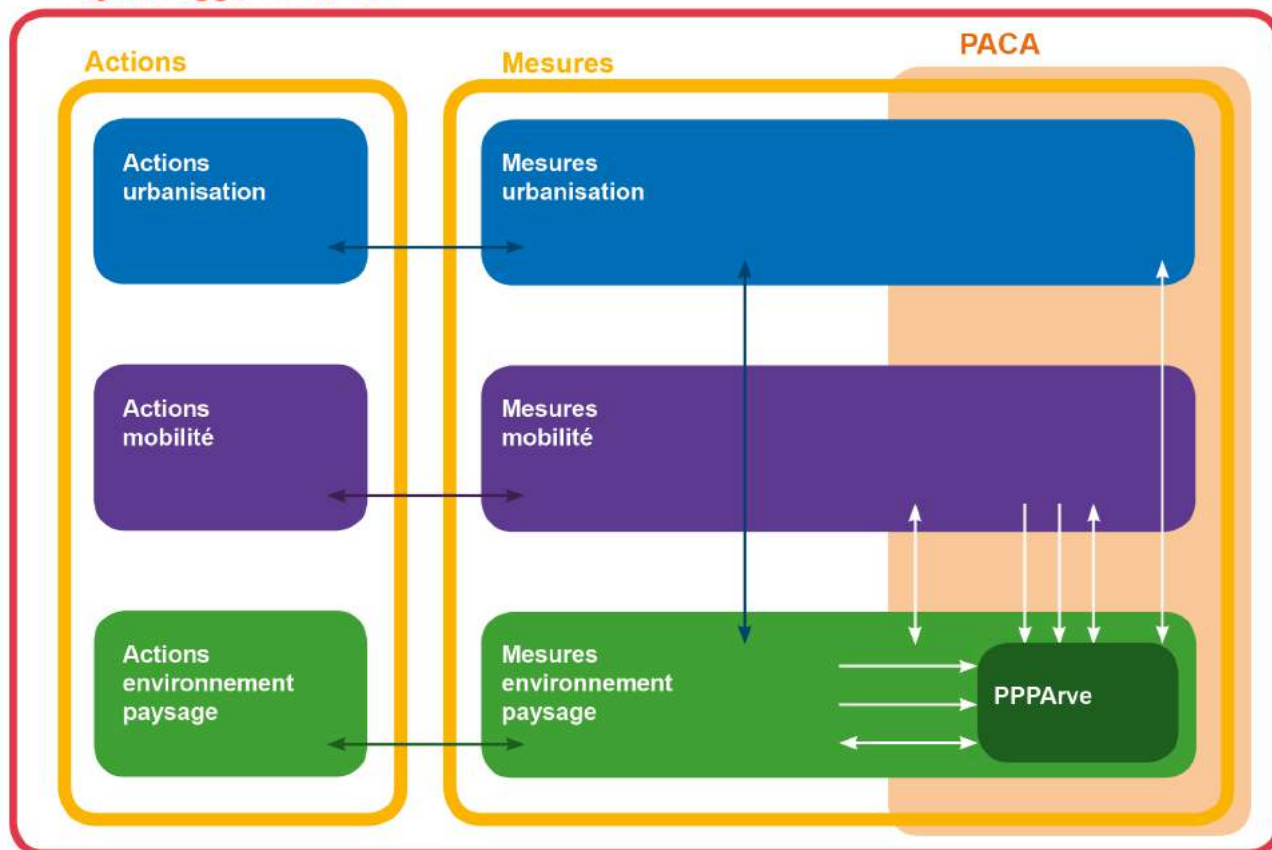


Fig.27 Mise en œuvre du Projet de territoire du Grand Genève

agriculture, loisir... La démarche, partagée avec tous les acteurs, consiste à élaborer une stratégie pour ces espaces et à définir des mesures à mettre en œuvre par les collectivités. Elle fait l'objet de la Fiche Action E9 du Projet de territoire, intitulée Mettre en œuvre les projets de paysage prioritaires.

Les mesures environnement-paysage participent à l'« effet » et à la cohérence du projet d'agglomération et elles contribuent à la bonne notation des projets d'agglomération 2006 et 2012 par la Confédération et

donc au taux de cofinancement élevé de l'ensemble des mesures infrastructurelles cofinancées. Étant donné que ces mesures sont inscrites dans l'accord de prestation signé avec la Confédération, leur déploiement effectif aux échéances prévues a un caractère contraignant pour les partenaires du Grand Genève. Un effort continu est donc nécessaire pour faire reconnaître par les partenaires l'interdépendance des mesures paysagères avec les autres mesures.



Fig.28 Les mesures environnement-paysage améliorent les relations entre les différents usages et enjeux : nature, biodiversité, hydrographie, agriculture, paysage, loisir et mobilité





III. Le Projet de paysage prioritaire de l'Arve

Les partenaires, le périmètre et les objectifs du projet

L'étude du Projet de paysage prioritaire de l'Arve

La coordination des projets liés au Projet de paysage prioritaire de l'Arve

L'inscription du Projet de paysage prioritaire de l'Arve dans les documents de planification

Les actions de communication et de partage d'expériences

Deux premières réalisations : le parc du Vernand et le parc des Falaises

Les partenaires, le périmètre et les objectifs du projet

Une équipe de projet transfrontalière

L'année 2012 a été consacrée à la mise en place d'une structure de projet resserrée. La conduite technique du projet du Projet de paysage prioritaire de l'Arve a reposé sur trois co-référents :

- dans une première phase, le chef de projet de l'équipe projet d'agglomération pour le PACA Genève-Annemasse-Salève et son répondant français, du service étude et prospective d'Annemasse Agglo, ainsi qu'une cheffe de projet de la direction générale nature et paysage de l'Etat de Genève pour le pilotage des mesures paysagères coté genevois ;
- dans une deuxième phase, le chef de projet de l'équipe projet d'agglomération pour le PACA

Genève-Annemasse-Salève et deux cheffes de projet pour le pilotage des mesures paysagères, de la direction générale agriculture et nature de l'Etat de Genève pour le coté genevois et du service étude et prospective d'Annemasse Agglo pour le coté français.

Cette équipe a tout d'abord défini la nature des premières actions à mener (étude, communication), le périmètre du projet ainsi que les compétences à mobiliser de part et d'autre de la frontière.

L'Arve représente l'opportunité de tester, grandeur nature, les stratégies définies à l'échelle de l'agglomération dans le Projet paysage du Grand Genève.

Échelle de gouvernance	Groupes	Participants	Rôle / type de décision pour le volet paysager	Planification et mesures paysagères	Fréquence
Projet d'agglomération	GLCT (bureau / assemblée / COTECH)	Élus et représentants des 8 collectivités membres du GLCT	Entité responsable du PA	Projet paysage	Mensuel
	Équipe Grand Genève	Responsables urbanisation, mobilité et environnement-paysage	Élaboration PA, pilotage PACA et PPP, appui et suivi mise en œuvre mesures		Permanent
PACA Genève - Annemasse - Salève	COPIL	Élus du périmètre : communes, départements, régions, cantons	Validation stratégies et mesures	Au niveau PACA : stratégie paysage, PPP et autres mesures	1 à 2 fois par an
	COTECH	Responsables techniques en charge de l'aménagement du territoire	Définition mesures et bilan mise en œuvre		1 à 2 fois par an
Projet de paysage prioritaire de l'Arve	COPIL	Élus du périmètre : communes, départements, régions, cantons	Validation planification directrice et mesures	• Image directrice • Fiches secteurs • MAP parcours • Autres mesures et actions	Image directrice
	COTECH	Responsables techniques : urbanistes-paysagistes ou resp. environnement	Suivi étude, priorisation mesures, suivi et appui mise en œuvre mesures		2 à 3 fois par an
	Sous-groupes de suivi	COTECH élargi, sous-groupes thématiques ou géographiques ou bilatérales avec partenaires	Consultation sur les stratégies, appui mise en œuvre mesures		Ponctuel

Fig.29 Tableau de la gouvernance issu du rapport Sofies SA, 2017

Les partenaires et le suivi du projet

Le lancement de la démarche a débuté par l'identification des personnes à associer à chaque étape du projet. Le choix de composition des groupes de suivi, soit au niveau politique, un comité de pilotage dédié (Copil) et un comité technique (Cotech) s'est basé sur deux principes fondamentaux : associer les partenaires en charge de la planification territoriale et ceux des entités ayant la légitimité pour mettre en œuvre des mesures concrètes.

Cela s'est traduit par la mobilisation :

- des neuf communes du périmètre ;
- de la communauté d'agglomération Annemasse Agglo, entité supracommunale dont les compétences s'étendent entre autres à la mobilité douce, aux espaces naturels et à la planification territoriale, par l'élaboration du SCOT ;
- du syndicat mixte de l'ARC (Association régionale de coopération du Genevois français), devenu à partir de 2017, le pôle métropolitain du Genevois français ;

- des syndicats de rivière de l'Arve et du Foron, affluent de l'Arve à la frontière franco-suisse ;
- des services du Canton de Genève, pour apporter de la cohérence dans les différentes politiques publiques menées sous la coordination de la DGAN ;
- du Grand Genève, pilote et financeur du projet.

Le comité de pilotage a été présidé dans un premier temps par un représentant du Département de l'urbanisme du Canton de Genève, puis par le Conseiller d'État en charge du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture du Canton de Genève. Pour éviter l'écueil d'un leadership déséquilibré, chacune des séances techniques et politiques s'est tenue alternativement dans l'une des communes impliquées, de part et d'autre de la frontière. Chaque maire a été convié : selon les cas, les maires, les conseillers administratifs ou les conseillers municipaux coté français ont suivi directement le dossier, ainsi que les présidents ou vice-présidents des syndicats de cours d'eau.

Les institutions et associations consultées

À la demande de communes ou entités intercommunales, le projet a été présenté à plusieurs commissions environnement, composées de conseillers communaux, lors des étapes importantes du projet : lancement de la démarche, rendu de l'étude d'ensemble, préfiguration des mesures de mise en œuvre.

Les associations ont été invitées au lancement de la démarche, pour présenter les objectifs du projet et le lancement de l'étude d'une image directrice du périmètre, puis amenées à réagir sur son rendu intermédiaire : WWF, Pronatura, Agrigeneve, swissrando, Fédération des chasseurs, etc.. De nombreux contacts bilatéraux ont été conduits en parallèle.

L'association faitière agricole du canton de Genève, consultée, a essentiellement demandé de réduire au maximum toute intervention dans l'espace agricole, en s'interrogeant sur le principe même d'une image directrice proposant une promenade située sur des cheminements existants. La crainte d'une incitation à la fréquentation des cheminements agricoles,

avec pour corollaire les incivilités habituellement constatées (stationnement sur les parcelles cultivées, chiens non tenus en laisse, dégradation de clôtures, etc.) a surpassé tout autre enjeu, malgré l'intérêt de la démarche exprimé par le service cantonal en charge de l'agriculture.

Dans le cadre d'un autre projet de paysage ultérieur aux enjeux similaires, il est intéressant de retenir que le fait de rencontrer directement les exploitants potentiellement concernés par des mesures paysagères a permis au contraire de faire émerger des intérêts communs, notamment dans le cadre de ventes de produits locaux à la ferme et donc de développer un projet de paysage intégrant l'activité agricole. Un processus à retenir pour de prochains projets paysagers en zone agricole.

Côté français, au contraire la consultation de l'association faitière agricole a fait émerger la nécessité de passer par leur entité pour structurer une démarche d'ensemble. La mise en œuvre d'un groupe de travail agriculture est en projet avec l'appui de l'agglomération d'Annemasse.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Projet d'agglomération	Lancement du Projet d'agglomération 1 ^{ère} génération		Décembre: Projet d'agglomération 1 ^{ère} génération			Lancement du Projet d'agglomération 2 ^{ème} génération Novembre: Accord prestations Projet d'agglomération 1 ^{ère} génération
Projet paysage	Lancement Plan paysage		Plan paysage			Lancement Projet paysage
PACA Genève - Annemasse - Salève				Novembre: Lancement étude test PACA Genève - Eaux-vives - Annemasse	Mai : Lancement étude test PACA Salève - Arve	
Projet de paysage prioritaire de l'Arve						

2011	2012	2013	2014	2015		2016	2017
	28 juin : Projet d'agglomération 2 ^{ème} génération	Janvier : Installation du GLCT Grand Genève		Lancement du Projet d'agglomération 3 ^{ème} génération	Août : Accord prestations Projet d'agglomération 2 ^{ème} génération	Décembre : Projet d'agglomération 3 ^{ème} génération	
	Projet paysage						
Septembre : Synthèse PACA Genève - Salève - Annemasse						Janvier : Copil PACA - Priorité mise en œuvre Projet de paysage prioritaire de l'Arve	
		Février : Copil - Lancement du Projet de paysage prioritaire de l'Arve	Novembre : Validation étude directrice et lancement projet modèle	Juin : Copil - Lancement étude pré faisabilité du parcours en balcon	Décembre : Copil - Validation étude pré faisabilité du parcours en balcon		Décembre : Rapport projet modèle

Fig.30 Calendrier des étapes importantes du Projet de paysage prioritaire de l'Arve, de la démarche PACA et des Projets d'agglomération.

Les différentes composantes du projet

La démarche du Projet de paysage prioritaire engagée en 2013 s'articule avec le Projet paysage du Grand Genève, et elle s'appuie sur les études urbanistiques réalisées à l'échelle du PACA Genève – Annemasse – Salève (périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération) un peu auparavant, dans lesquelles les urbanistes et paysagistes ont souligné les qualités intrinsèques de l'Arve et le rôle symbolique qu'elle assure pour le territoire. Cela avec pour objectif de poursuivre l'élaboration d'un projet commun de part et d'autre de la frontière, sur le thème du paysage, à une échelle plus opérationnelle.

La démarche consiste dans un premier temps en une étude paysagère d'ensemble, qui a abouti, à partir d'un

diagnostic partagé et de l'identification des enjeux, à la définition de concepts d'aménagement et au dessin d'une image directrice. Étant donné l'étendue du périmètre, celui-ci a été découpé en secteurs faisant chacun l'objet de fiches détaillées. S'ajoutent deux propositions de mesures d'accompagnement paysage (MAP).

Des mesures de communication sont prévues une fois l'étude finalisée, ainsi qu'avec les partenaires du projet d'agglomération.

La suite du chapitre décrit les résultats de cette étude, les événements de communication marquants, la nécessaire coordination avec les projets connexes, et enfin les deux premières réalisations.

L'étude du Projet de paysage prioritaire de l'Arve : identification de deux Mesures d'accompagnement paysage (MAP)

En 2013, dans le cadre du PACA Genève - Annemasse - Salève, il est décidé de lancer une étude sur le périmètre du Projet de paysage prioritaire de l'Arve.

La méthode retenue pour l'élaboration du Projet de paysage prioritaire de l'Arve s'inspire de celle des Plans de synthèse des PACAs, images directrices urbaines qui ont décliné la mise en œuvre du projet d'agglomération à l'échelle des PACAs toutes thématiques confondues et en concertation avec les acteurs.

L'étude s'est articulée autour de trois phases clairement identifiées : un diagnostic comprenant l'identification des enjeux et un recueil des projets connexes, l'élaboration d'une image directrice, et la rédaction de fiches de secteur et de fiches MAP), outils à destination des collectivités pour concrétiser l'image directrice en termes réglementaires et d'actions. En effet, les partenaires du projet d'agglomération attendent des propositions précises en matière de paysage pour les guider dans leurs projets et dans leurs politiques locales d'aménagement.

Des concepts d'aménagement et l'image directrice

Le concept des espaces ouverts met en relation les différents espaces et les problématiques qui y sont liées : agriculture, milieux naturels, zones urbanisées, de loisirs et de sports. Parmi les espaces ouverts, sont distingués les espaces urbains verts et sportifs et les espaces naturels et agricoles. Pour les premiers, la priorité porte sur l'intégration de ces espaces dans le maillage des espaces publics existants. Grâce à des requalifications ou des mesures de préservation, les seconds ont pour vocation de restaurer des continuités paysagères et biologiques.

Le concept des mobilités douces propose d'intégrer des axes pour les piétons et les cycles dans le maillage des espaces publics notamment par la réalisation de différentes liaisons transversales, la préservation de sentiers ou la valorisation de promenades à proximité de l'Arve. Pour ce qui est des franchissements, la valorisation des articulations entre les rives est confortée grâce à la création de passerelles ou encore l'intégration des mobilités douces sur des ponts existants.

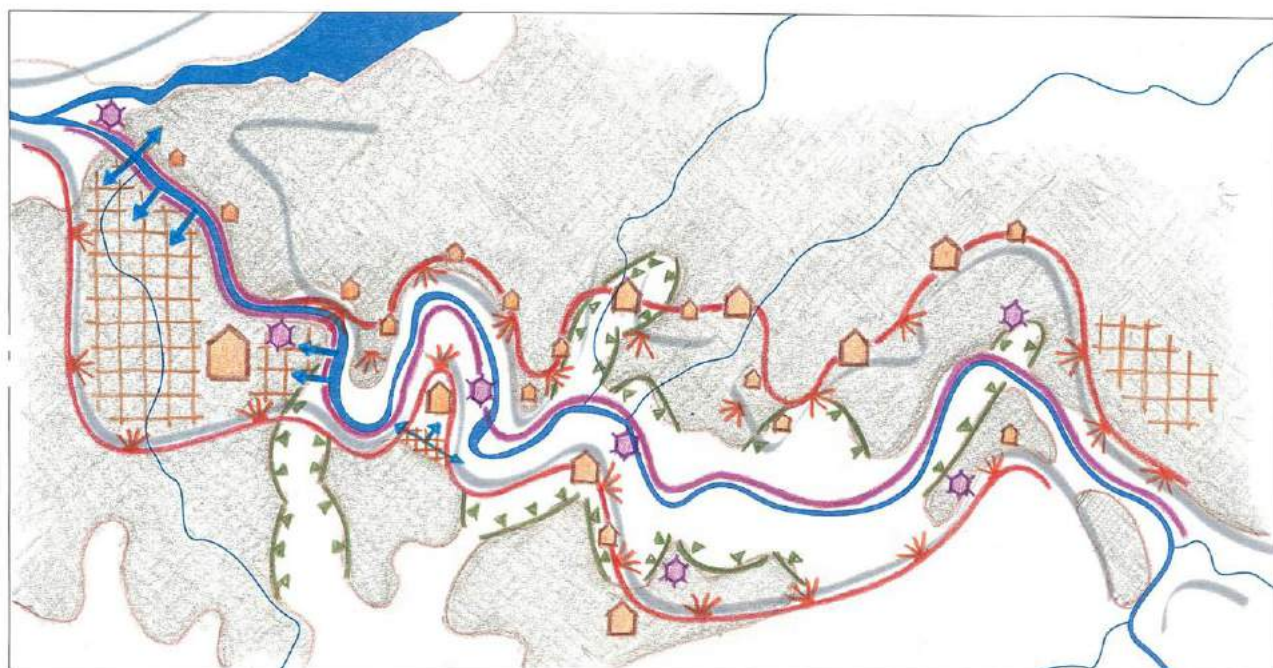


Fig.31 Schéma de concept du patrimoine bâti et de l'urbanisation,- Projet de paysage prioritaire de l'Arve, rapport final.- cahier n°13-83 - octobre 2014, p. 61

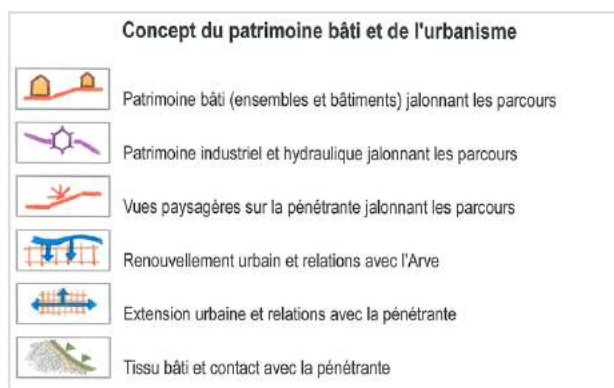


Fig.32 Légende du concept du patrimoine bâti et de l'urbanisation

Le concept du patrimoine bâti et de l'urbanisation identifie les éléments identitaires du bâti, du patrimoine hydraulique et industriel et les équipements publics, qui sont valorisés et intégrés dans les parcours proposés. Une véritable intégration paysagère est proposée avec un traitement des fronts bâtis, une prise en compte de la relation aux espaces ouverts et à l'Arve ou encore une requalification de certaines franges.

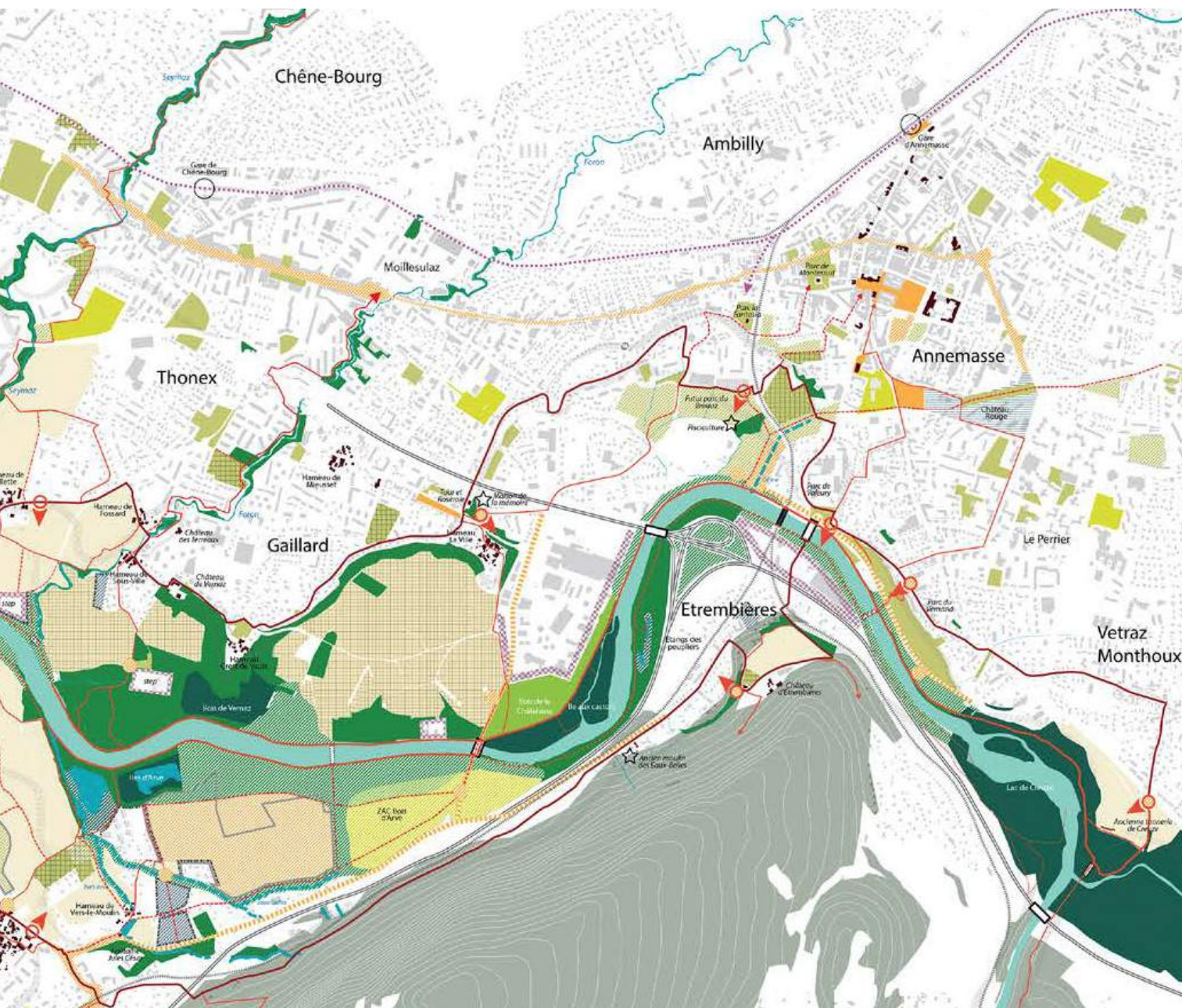


Fig.33 Image directrice et légende simplifiée du Projet de paysage prioritaire de l'Arve par les bureaux ADP DUBOIS, VIRIDIS Environnement -

- Voie verte d'agglomération, axe principal des mobilités douces
- Liaisons transversales entre les parcours et connexion avec les quartiers et les grands paysages adjacents
- Ascenseurs, interface entre parcours haut et bas
- Station d'interprétation, vue panoramique commentée depuis point de vue en surplomb
- Aire d'accueil, interface avec le parcours
- Gare et halte RER, interface majeure avec les transports publics: signalisation des liaisons vers l'Arve

Les franchissements: valorisation des articulations entre les rives

- Passerelles, support des mobilités douces: création avec intégration paysagère
- Pont routier: intégration et protection des mobilités douces
- Pont ferroviaire: intégration et protection des mobilités douces

Le patrimoine bâti et l'urbanisation

Le patrimoine bâti: valorisation par intégration dans les parcours

- Patrimoine bâti: préservation avec intégration dans le parcours en balcon
- Patrimoine industriel et hydraulique comme éléments identitaires forts: mise en valeur et intégration
- Équipement public et activités en rapport avec l'Arve: création ou mise en valeur avec intégration dans les parcours

L'urbanisation: intégration paysagère

- Renouvellement urbain: traitement du front bâti et des liaisons avec l'Arve
- Extension urbaine: aménagement des espaces publics et mobilités douces en relation avec l'espace agricole et les parcours
- Lisière urbaine: Prise en compte de la relation aux espaces ouverts et à l'Arve
- Sites d'activités et équipements techniques
- Suppression de zones à bâtir
- Voie ferrée
- Autoroute

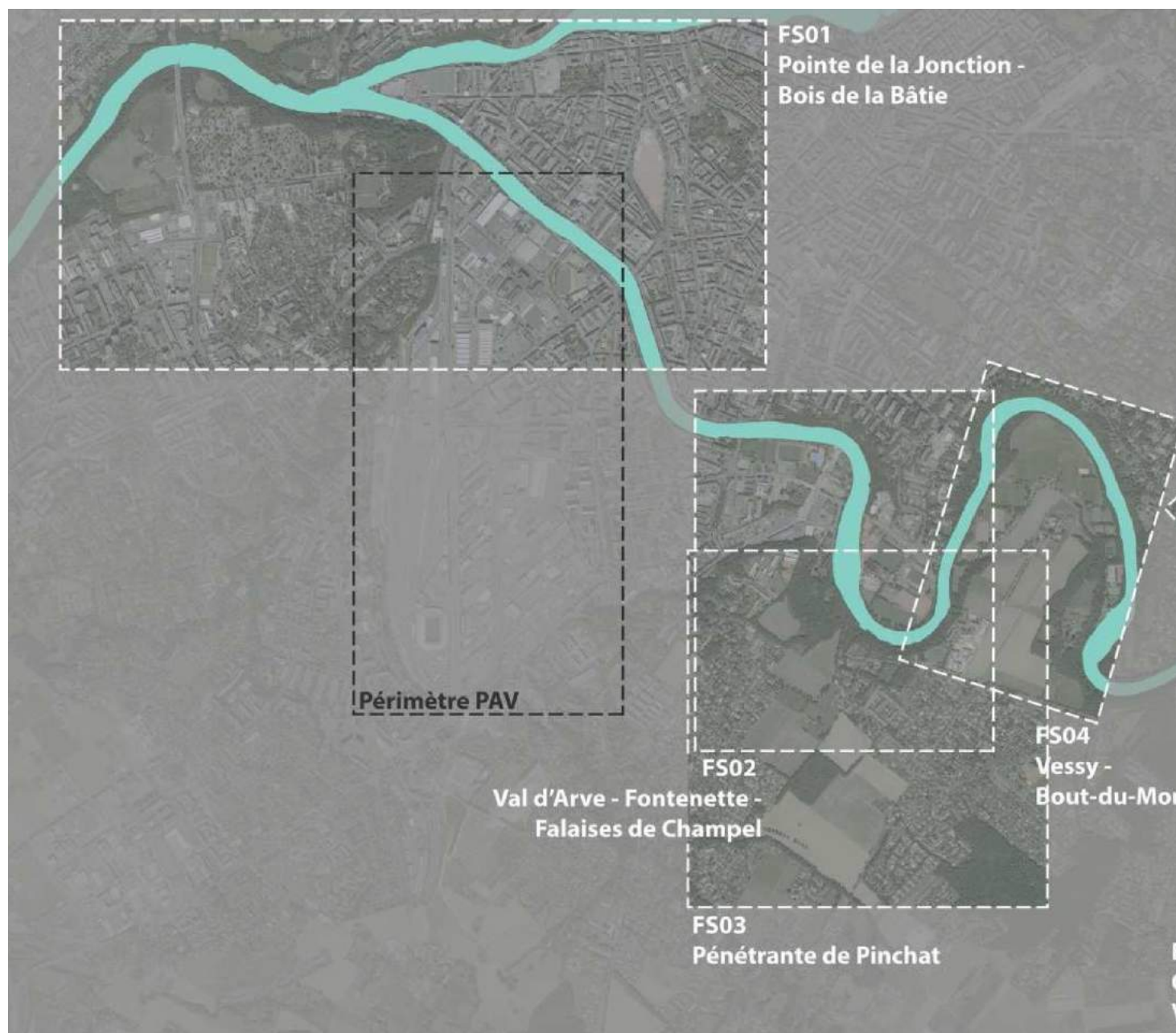
Les fiches de secteurs

En complément de l'image directrice, des zooms sont effectués sur huit secteurs, dans lesquels sont déclinés l'image directrice avec des principes d'aménagement.

L'image directrice est dessinée à une échelle 1/10000, suffisamment détaillée pour préciser les objectifs paysagers dans les documents de planification.

Pour répondre aux attentes des communes, qui avaient pointé lors de la préparation du cahier des charge la difficulté de connaître les nombreux projets à l'étude, il a été demandé à chacun des partenaires de lister les projets dont ils ont la responsabilité.

Cela a permis de mieux partager l'information, et de cibler si des interventions ponctuelles étaient ou



non a prioriser de façon à bénéficier de synergies de calendrier de réalisation.

L'avantage de l'élaboration de ce tableau de bord commun a été de mettre en évidence une quantité très importante de projets à l'étude, souvent très ambitieux et à long terme, mais pour lesquels les

aspects opérationnels étaient encore très flous. Il a également révélé un nombre élevé de maîtres d'ouvrages qui ne dialoguaient pas forcément auparavant, d'où un besoin majeur de diffusion des informations entre partenaires, ce qui est devenu un des objectifs institutionnalisés des séances de comité technique.

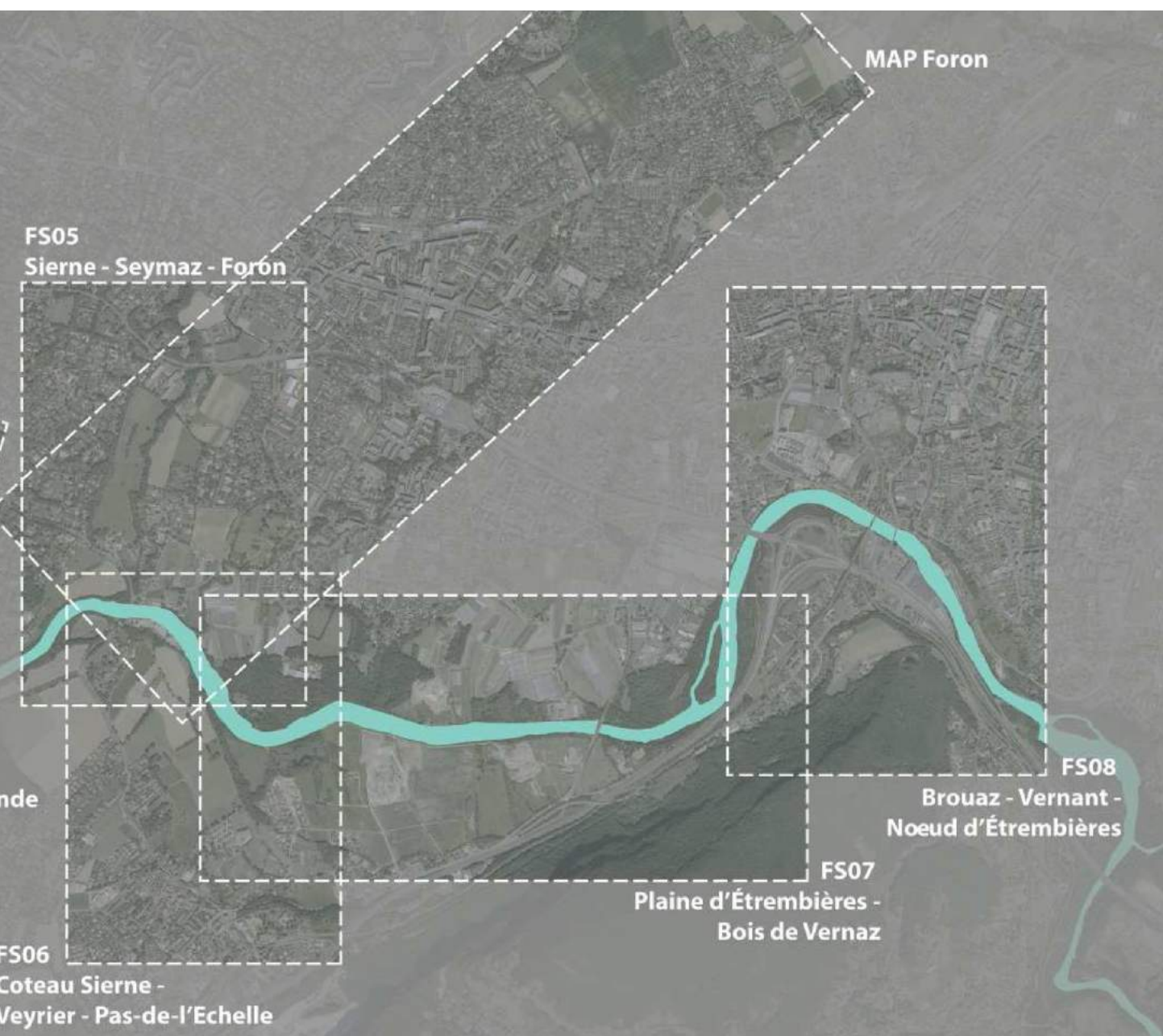


Fig.34 Carte des fiches de secteurs et des fiches MAP,- Projet de paysage prioritaire de l'Arve, rapport final.- octobre 2014, cahier n°13-83. p.66

La fiche du secteur 2 (Fontenette - Val d'Arve - Falaises) est un zoom qui permet d'approfondir les principes d'aménagement spécifiques à cette portion de territoire et de détailler les actions de mise en œuvre projetées comme l'illustre le tableau ci-contre.

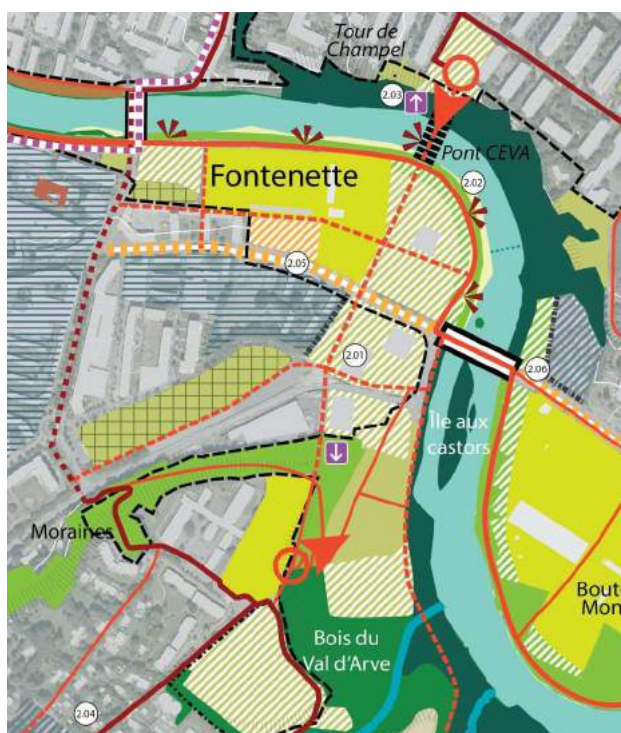


Fig.36 Plan de principe de la fiche de secteur 2

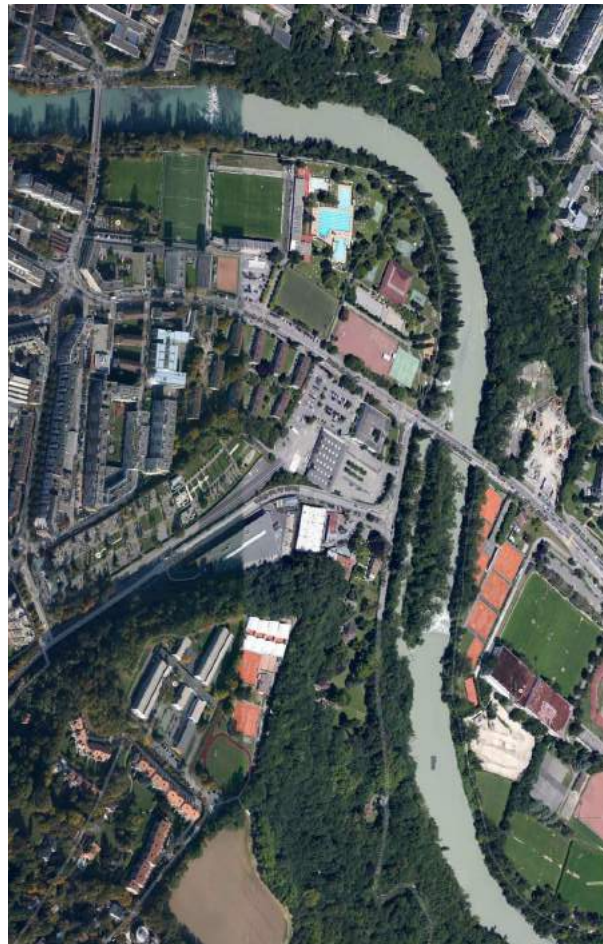


Fig.35 Plan de situation de la fiche de secteur 2

Principes d'aménagement

- Réaménagement d'un grand parc récréatif et sportif en reliant les parcs existants par de nouveaux parcs et espaces publics
- Connexion spatiale et ouverture visuelle des espaces publics (rives et ponts) vers l'Arve (plage...)
- Développement d'une polyvalence des espaces (piscine été-hiver)
- Restructuration des équipements sportifs de Carouge avec mutualisation à l'échelle intercommunale
- Retrait et orientation des nouvelles constructions par rapport à l'Arve
- Aménagement d'un espace public transversal dans le quartier du Clos de la Fonderie
- Aménagement en espace public attractif et multimodal de l'axe Rue de Veyrier – Pont du Val d'Arve – Route de Vessy
- Amélioration des liaisons piétonnes en direction de la pénétrante de Pinchat et de la Promenade des Crêtes
- Intégration de la Voie verte d'agglomération dans la promenade basse et/ou les parcours en balcon
- Amélioration de la connectivité biologique sur les rives de l'Arve par renforcement des ripisylves et du boisement des Falaises et des Moraines et préservation des milieux naturels de qualité existants (île aux castors)

Actions

N° action relation	Priorité / Niveau d'avancement	MAP	Maître(s) ouvrage potentiels	Partenaires	Description et phasage actions	Financement potentiel	Remarques
2.01	Priorité 1 projet/à étudier/	Parc sportif et de détente de la Fontenette : restructuration et extension avec réflexion sur l'avenir des terrains de l'OCV	Carouge	Canton OPS	Masterplan du secteur Fontenette : réalisé Mutualisation terrains sportifs secteur Fontenette-Bout du Monde-Vessy-Pinchat : concertation à lancer avec Veyrier et Ville de Genève Aménagement parc sur ancien terrain OCV : transfert OCV décidé / étude de faisabilité / réalisation à court terme -> Carouge Transfert terrain entraînement football ouest et aménagement parc : réalisation à long terme -> Carouge Fontenette partie est: suppression des terrains entraînement football et tennis est et aménagement parc pour les sports urbains: étude de faisabilité / réalisation à moyen terme -> Carouge Recréation canal Tireurs de sable réalisation à moyen terme -> Carouge Extension périmètre protection rives de l'Arve : procédure à moyen terme -> Canton OPS	Commune	A articuler avec secteurs Pénéttrante Pinchat et Vessy - Bout du Monde
2.02	Priorité 2 à étudier /	Fontenette rive gauche : revalorisation ripisylve, aménagement plage et stade eaux-vives, réaménagement promenade pour les mobilités douces	Carouge	Canton DGNP Canton DGEau	Revalorisation de la ripisylve rive gauche : plan d'entretien 2015 -> DGNP Réaménagement chemin pour promenade basse : étude de faisabilité à lancer / réalisation à moyen terme -> Carouge (avec réaménagement passage piéton sous pont de la Fontenette) Aménagement plage et accès : étude de faisabilité à lancer / réalisation à moyen terme -> Carouge Réalisation stade eaux vives avec vague statique : étude de faisabilité à lancer / réalisation si décision à long terme -> Carouge	Mesure forestière Commune	A articuler avec voie verte d'agglomération tronçon pont de la Fontenette-Pont de Carouge 2016
2.03 MAP 2	Priorité 3 projet/à étudier/	Connexion des quartiers de Champel et de Fontenette via le pont ferroviaire CEVA de l'Arve	CEVA Genève Ville	Carouge Genève Ville	Aménagement promenade sur pont ferroviaire CEVA : étude faisabilité 2012 / décision 2014 / réalisation 2016 Acquisition parcelle 1945 et extension du parc de la Tour de Champel : réservation à long terme Ascenseur en continuité de promenade CEVA : réalisation à long terme	Projet agglomération Communes	voir MAP Promenade basse
2.04 MAP 1	Priorité 2 projet/à étudier/	Connexions de Carouge au quartier de Pinchat et à la Promenade des Crêtes via les Moraines	Carouge	Canton DGNP	Connexions modes doux entre Fontenette et Pinchat : étude en cours / réalisation à moyen terme -> Carouge Connexion pédestre entre Carouge et Pinchat: étude faisabilité à lancer / réalisation à moyen terme -> Carouge Connexions entre promenade des Crêtes et parcs en balcon : études à lancer / réalisations à moyen terme -> Carouge	Projet agglomération Communes	voir MAP Parcours en balcon
2.05	Priorité 2 à étudier/	Espaces publics des quartiers de la Fontenette et du Val d'Arve : réalisation et réhabilitation tracés historiques	Carouge	Propriétaires	Aménagement esplanade de la Fontenette Aménagement route de Veyrier en espace public : étude d'aménagement / réalisation à moyen terme avec priorisation à définir par la commune -> Carouge Mise à l'air libre du canal des Tireurs de sable et aménagement espace public : étude d'aménagement à lancer dans le cadre de la réalisation d'un PLQ doté de sa propre charte d'aménagement des espaces extérieurs / réalisation à court terme -> Carouge	Commune	Master plan du quartier réalisé
2.06	Priorité 2 projet/à étudier/	Bout du Monde rive droite : aménagements paysagers et biologiques	CEVA Canton	Canton DGNP Canton DGEau Genève Ville Propriétaires	Réhabilitation Falaise de Champel après travaux CEVA : réalisation à court terme Cession au DP bande inconstructible parcelle 3413, traitement façade et aménagement espace non bâti en rapport avec l'Arve : PLQ 29843 à l'étude / réalisation à moyen terme Aménagement paysager et biologique frange centre sportif Bout du Monde : étude en cours / réalisation à moyen terme	Mesure forestière Commune Promoteur	A articuler avec secteur Bout du Monde-Vessy

Fig.37 La fiche de la mesure d'aménagement paysager 1, In Annexe du Projet de paysage prioritaire de l' Arve, rapport final.- octobre 2014,

Les mesures d'accompagnement paysage (MAP)

Le passage de l'image directrice à une échelle plus restreinte s'est traduit par la proposition technique validée par le comité de pilotage de privilégier deux Mesures d'accompagnement paysage (MAP). Cela répond à l'objectif de prioriser des mesures tout en

resserrant spatialement le périmètre d'intervention. Cette sélection a été indispensable compte tenu de l'étendue du périmètre d'étude, et du nombre de propositions émanant de l'image directrice.

La promenade basse

Partant du constat d'un cours d'eau physiquement peu accessible et donc peu visible, le concept de cette première mesure repose sur la résorption des discontinuités, en aménageant les tronçons de sentiers au bord de l'eau difficiles d'accès et en supprimant les ruptures de continuité piétonne.

La mesure s'appuie sur des projets en cours, ou dont la mise en œuvre est relativement simple. Elle consiste à inscrire des interventions spécifiques et locales destinées à améliorer la qualité du cheminement le long de la rivière en repartant des programmes de travaux d'entretien des cheminement actuels, ou sur les tronçons dont la continuité reste à améliorer.

Au stade de cette première étude d'ensemble, c'est avant tout la cohérence de l'itinéraire global qui a fait l'objet de réflexions, sans entrer dans le détail des modalités de mise en œuvre.

Cette mesure est sous la responsabilité de la direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN) du canton de Genève, et désormais d'Annemasse Agglo. Ce sont les deux principales entités ayant la compétence d'aménager et d'entretenir les chemins pédestres le long de la rivière. Des partenariats complémentaires sont ensuite tissés selon les tronçons, sous le pilotage de ces deux entités.



Fig.38 Parcours de la MAP 1 « Promenade basse »

PROMENADE BASSE

Enjeux :	- Développement d'un accès continu et confortable le long des deux rives basses de l'Arve - Développement et mise en réseau des liaisons piétonnes et cyclables afin de connecter l'Arve aux quartiers environnants et aux grands axes de mobilités douces - Valorisation et connexion des différents types d'espaces naturels, publics et du patrimoine bâti identitaire, en lien avec l'Arve	
Objectifs de la MAP :	Réalisation d'un itinéraire continu de randonnée pédestre transfrontalier au bord de l'Arve	
Communes concernées :	Annemasse, Carouge, Chêne-Bougeries, Veyrier Etrembières, Gaillard, Genève, Thônex, Vetraz-Monthoux,	Echelle : transfrontalière/ intercommunale / locale
Coordonnateur pressenti :	Grand Genève	PRIORITÉ / PHASAGE : 1 / 2020-2029
Fiches secteurs concernées :	FS 1 / FS 2 / FS 3 / FS 4 / FS 5 / FS 6 / FS 7 / FS 8	

Description de la MAP

La réalisation de la promenade basse constitue un acte simple et réalisable à moyen terme, important pour le rôle de « vitrine » qu'elle est susceptible de jouer à l'échelle du territoire de l'Arve. La rivière devient la colonne vertébrale d'un espace public continu, accessible et confortable. La promenade basse propose d'offrir, dans un rapport de proximité, un nouveau regard sur l'Arve, c'est pourquoi, elle ne se déploie pas toujours de part et d'autre de la rivière mais choisit sa rive en fonction des espaces publics, éléments de patrimoine ou sites naturels qu'elle souhaite valoriser. Sur sa séquence urbaine, elle est implantée en rive gauche, la multiplication des ponts permettant de la rejoindre aisément. En revanche, à partir de la passerelle de Vessy jusqu'à la future passerelle du casino, elle se dédouble car les possibilités de franchissement se raréfie. Au delà, seule la rive droite est occupée, préservant ainsi la fragilité du secteur du lac de Creuze.

Longeant les berges, la promenade est soumise, dans sa nature et son implantation, aux caractéristiques des espaces qu'elle traverse (topographie, milieux urbain, agricole ou naturel, sensibilité des milieux...) ainsi qu'à tous les projets susceptibles de faire muter, à court, moyen ou long terme, les parcelles riveraines. Sur la totalité du linéaire, se rencontrent trois cas de figure :

- les tronçons existants, à maintenir en l'état ou à améliorer dans leur fonctionnalité au regard du seuil de confort souhaité :

Le méandre de Conches - Quibières entre ancienne usine hydroélectrique et pont Sierne / la rive droite au droit de la plaine de Gaillard - Bois de la Chatelaine / la rive gauche de l'étang des peupliers au pont de l'autoroute / la rive droite sur la commune de Vetraz-Monthoux

- les tronçons existants mais implantés sur des parcelles en évolution : la promenade basse sera alors à prendre en compte comme composante à part entière du futur projet :

Rive droite, Jonction jusqu'au pont Saint Georges : futur parc et opération de renouvellement urbain / rive gauche, du pont Saint Georges au pont de Fontenette : projet de renouvellement urbain PAV et cohabitation avec le projet de voie verte d'agglomération / rive gauche, entre pont de Fontenette et pont du Val d'Arve : réaménagement du secteur sportif et de détente et forts enjeux d'ouverture sur l'Arve / rive droite, méandre du bout-du-monde : réorganisation du secteur sportif / rive gauche, méandre de Vessy : réorganisation du secteur sportif / rive gauche de la plaine d'Etrembières : ZAC Bois d'Arve / rive droite à Annemasse au droit du futur parc du Vernant

- les tronçons en projet, implantés sur des tènements qui constituent des points durs sur le parcours qui peuvent évoluer à moyen ou long terme. Un itinéraire de « dérivation » pourra alors être temporairement proposé :

Rive droite, secteur du pont de Sierne : projet de passerelle franchissant le Foron, restructuration de la step de Villette, confluence de la Seymaz / rive gauche, secteur du pont de Sierne : évolution du tènement Maulini, hypothèse de piège à granulats / rive gauche, secteur du pont de zone : projet de la ZAC Bois d'Arve / rive gauche, entre le pont de l'autoroute de Gaillard et la future passerelle du casino.

Fig.39 La fiche de la mesure d'aménagement paysager 1

Le parcours en balcon

Plébiscité par les partenaires, ce parcours en balcon sur la rivière consiste à aménager un itinéraire transfrontalier de randonnée cyclable et pédestre, qui permette de mettre en valeur les ensembles patrimoniaux évocateurs, le patrimoine bâti et les points de vue significatifs sur l'Arve, de part et d'autre de la frontière.

Cette mesure sous la responsabilité de l'équipe de projet s'appuie sur de nombreux tronçons déjà aménagés pour les cycles. Les bandes ou pistes cyclables actuelles sont déjà largement préexistantes de part et d'autre de la rivière dans le tissu urbain, mais elles sont en grande partie à valoriser et à compléter dans l'objectif de constituer un parcours continu et sécurisé reliant une succession de belvédères donnant sur la rivière.

Le coût estimatif global de la mesure a rapidement imposé un phasage en deux étapes, la première pour résoudre en priorité les sections ou intersections à sécuriser, la seconde nécessitant des travaux de valorisation paysagère et de confort pour l'utilisateur. Cette mesure est ainsi initialement conçue de façon évolutive, son coût de réalisation est une des conditions impératives pour parvenir à sa mise en œuvre à court terme.

En parallèle, son concept est intégré dans tous les futurs projets limitrophes afin de constituer un maillage de déplacements doux dans l'épaisseur du territoire. Cela répond ainsi à l'attente politique d'un parcours intéressant pour les déplacements au quotidien.

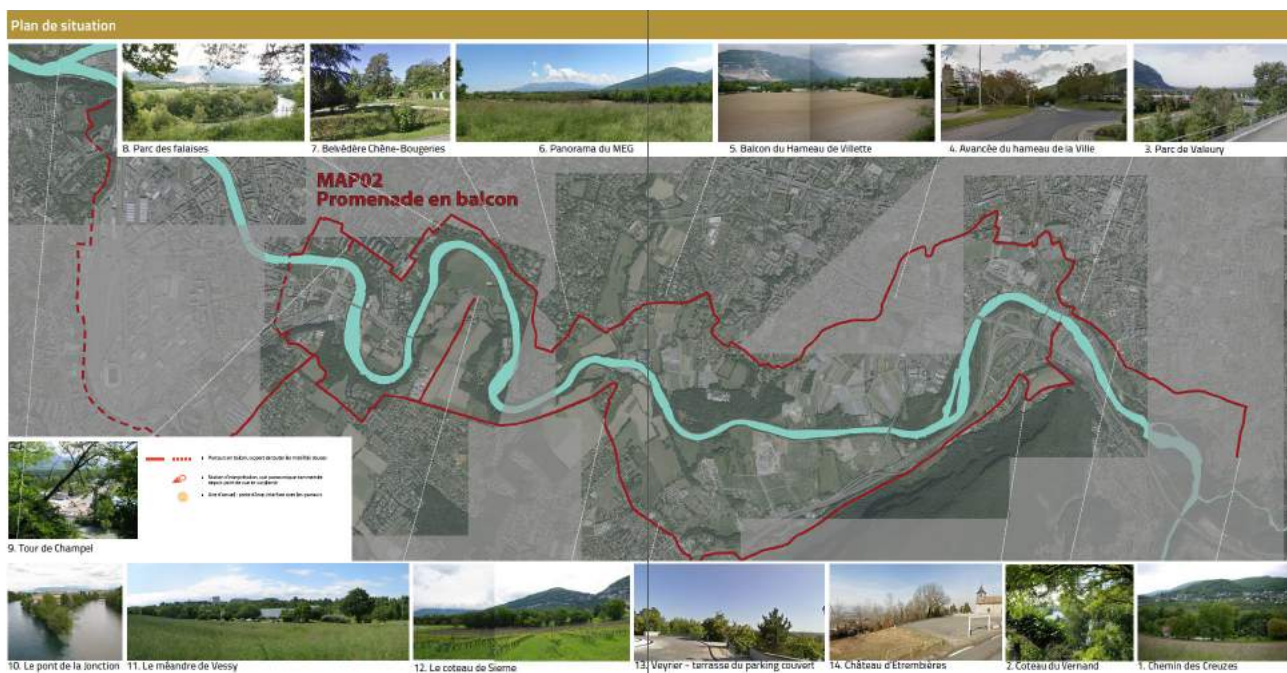


Fig.40 Parcours de la MAP 2, « Parcours en balcon »

L'étude de faisabilité du parcours en balcon

Le parcours en balcon a fait l'objet d'un mandat d'approfondissement dès l'année suivante (bureaux Atemia et Indiggo), mené en concertation avec les partenaires du projet de paysage, pour étudier finement son tracé, sa faisabilité tronçon par tronçon, son chiffrage, ainsi que le concept de communication.

Le tracé de la boucle compte environ 40 km, à sens unique dans le sens des aiguilles d'une montre, jalonné par 27 points d'intérêt. Un tracé intermédiaire au niveau de Vessy donne le choix aux usagers de parcourir l'intégralité du parcours ou seulement une partie. L'étude a par ailleurs identifié les aménagements nécessaires et réalisables à court terme et elle a fait des propositions pour le mobilier des stations d'interprétation et le balisage du parcours. La commune de Carouge par exemple

y a vu un intérêt certain pour relancer un projet d'amélioration d'une liaison pour les modes doux entre deux quartiers en mutation longeant la rivière.

Le second volet de l'étude a proposé le développement d'une application mobile qui permette de découvrir de façon ludique le patrimoine paysager en lien avec la rivière, selon plusieurs thématiques : par exemple, les usages de l'Arve hier et aujourd'hui. L'application permettra au visiteur d'être guidé sur l'itinéraire grâce au tracé cartographique, de repérer les points d'intérêt et d'obtenir des informations grâce à des contenus variés (images, photos, récits, vidéos, réalité augmentée, ...).



Fig.41 Étude de faisabilité du parcours en balcon

La coordination des projets liés au Projet de paysage prioritaire de l'Arve

Les projets de toute nature, en cours ou en préfiguration, ne manquent pas le long de l'Arve! L'un des enjeux premiers de la démarche est de les partager entre acteurs publics et parapublics, avec quatre objectifs : coordonner la planification et la réalisation ; renforcer les synergies ; redéfinir le cas échéant le niveau de priorité ; faciliter la recherche de cofinancements.

Tout d'abord, le Projet de paysage prioritaire de l'Arve s'appuie sur plusieurs projets déjà réalisés ou en cours de réalisation :

- le parc du Vernand, à Annemasse ;
- la Mesure d'accompagnement paysage du Foron, issue du Projet d'agglomération de 2007 : une étude d'aménagement paysager d'ensemble de cet affluent de l'Arve, réalisée en 2012, propose une série d'aménagements en continuité avec l'Arve; les premières réalisations ont démarré en 2015 et se poursuivent ;
- la rénovation de l'usine de Vessy en 2015 à Veyrier, accompagnée de la création d'une salle de conférence et d'exposition, grâce à l'engagement des services industriels de Genève (SIG) : c'est un

réel atout pour la valorisation de la rivière auprès du grand public et le site constitue un point d'intérêt majeur pour les parcours projetés ;

- la restauration de la réserve naturelle de Pinchat-Vessy, dans le cadre du contrat corridors Champagne-Genevois ;

Certains projets, en cours de réalisation ou programmés à court et moyen terme, permettent de concrétiser les mesures « Promenade basse » et « Parcours en balcon » :

- le parc des Falaises, à Chêne-Bougeries ;
- la mesure « Promenade basse » prévoit le réaménagement du chemin de Conches, afin d'améliorer l'accès du site de Vessy depuis la rive opposée : un projet, étudié en 2015 et cofinancé par la direction générale de l'agriculture et de la nature du Canton de Genève et les SIG, devrait se concrétiser en 2018 ;
- la réhabilitation et l'agrandissement de la station d'épuration de Villette, située à la confluence entre l'Arve et le Foron, où la création d'un cheminement public le long de l'Arve accompagné de la construction d'une passerelle au-dessus du Foron permet d'assurer la continuité de la promenade basse ;

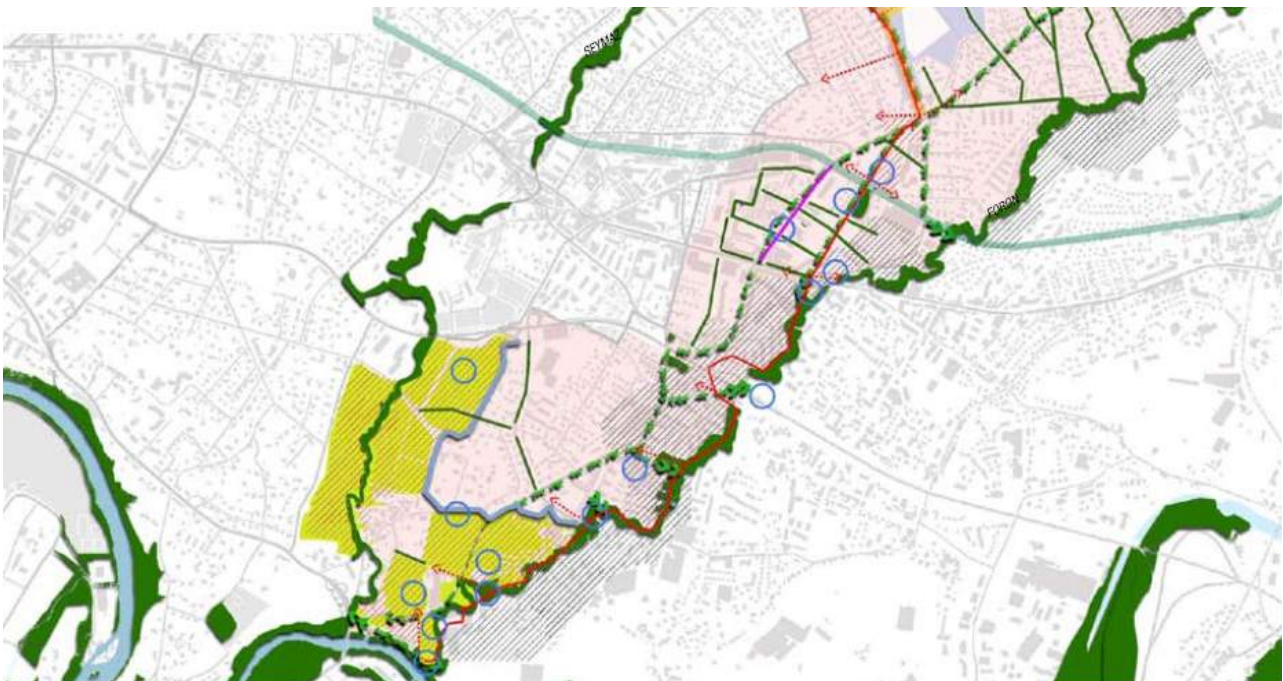


Fig.42 MAP Foron

- le projet de passerelle entre le casino d'Annemasse et la zone commerciale d'Étrembières ;
- la voie verte ViaRhôna, que le parcours en balcon emprunte en partie entre le Pas de l'Échelle et Gaillard, connecte par Veyrier les tracés prévus par la communauté de communes du Genevois et par Annemasse Agglo ;
- trois mesures inscrites dans le projet d'agglomération visent à améliorer la desserte par les mobilités douces du quartier des Grands Esserts sur le chemin de Pinchat et les routes de Vessy et Veyrier.

D'autres projets, actuellement programmés, représentent un enjeu d'intégration dans le Projet de paysage prioritaire de l'Arve :

- le futur quartier mixte des Grands Esserts, situé à Veyrier sur le plateau de Vessy, à quelques centaines de mètres de la rivière : l'enjeu du traitement de la limite avec la zone agricole et les rives de l'Arve est fondamental et il fait l'objet d'une Mesure d'accompagnement paysage à part entière, inscrite dans le projet d'agglomération de 2012, dont la réalisation est liée à la livraison des premiers logements ;
- la mise en œuvre du document d'objectif Natura 2000 dans le secteur des îles d'Étrembières, outil répondant pleinement aux objectifs de protection de la nature fixés par le Projet de paysage ;
- le contrat vert-bleu Arve – Porte des Alpes, dont l'une des mesures est intitulée Optimiser le dernier corridor du schéma régional de cohérence écologique le long de la l'Arve sur la basse vallée ;



Fig.43 Chemin réaménagé dans le cadre de la MAP Foron

- le projet de parc sur le site du Brouaz, à Annemasse, déjà réservé dans le Plan local d'urbanisme ;
- le projet de parc de la Pointe de la Jonction, en Ville de Genève, dont le site sera libéré en 2019 et fera l'objet d'un projet d'aménagement ;
- l'étude de la pénétrante de verdure de Pinchat sur les communes de Veyrier et de Carouge, pilotée par le service du plan directeur cantonal genevois en 2014, porte sur la valorisation de ce vaste espace ouvert limitrophe et complémentaire à la rivière ;
- la Mesure d'accompagnement paysage de la Seymaz, déjà inscrite dans le projet d'agglomération de 2007 et réinscrite dans celui de 2016.

Un projet modèle pour un développement territorial durable

Un des temps forts fut la reconnaissance de la démarche en tant que projet modèle par la confédération en 2014. Le premier effet positif fut d'apporter une visibilité à l'échelle fédérale. Cela a contribué à soutenir localement la dynamique du projet, tant vis-à-vis des partenaires techniques que des décideurs politiques.

Ensuite, le partage d'expériences dans des contextes variés, mais avec une ambition commune d'aménager les espaces ouverts dans les agglomérations, a permis de suivre pas à pas d'autres processus de conduite de projet. L'analyse des bénéfices propres à chaque projet pour mieux les transposer dans le contexte genevois a donc été grandement facilitée.

L'inscription du Projet de paysage prioritaire de l'Arve dans les documents de planification

Afin d'assurer une cohérence d'ensemble et d'anticiper la programmation des mesures, le Projet de paysage prioritaire de l'Arve est progressivement intégré dans les documents genevois et français de planification territoriale, lors de leur mise à jour ou de leur révision :

- le Projet de paysage est inscrit dans le schéma d'aménagement du plan directeur cantonal du Canton de Genève (PDCant 2030), en conformité avec les fiches A10, A11, C06, C07 et C08 relatives aux espaces verts, aux pénétrantes de verdure, aux continuités biologiques, à l'espace minimal des cours d'eau et aux espaces naturels ;

- les communes genevoises révisent leurs plans directeurs afin de les rendre conformes au plan directeur cantonal et elles intègrent à cette occasion le Projet de paysage, par exemple Veyrier ;

- le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération annemassienne, actuellement en révision ;

- les communes françaises révisent actuellement leurs Plans locaux d'urbanisme (PLU) en approfondissant certains secteurs, par exemple celui des Îles d'Étrembières ;

- L'étude est intégrée dans le plan directeur cantonal des chemins de randonnée.

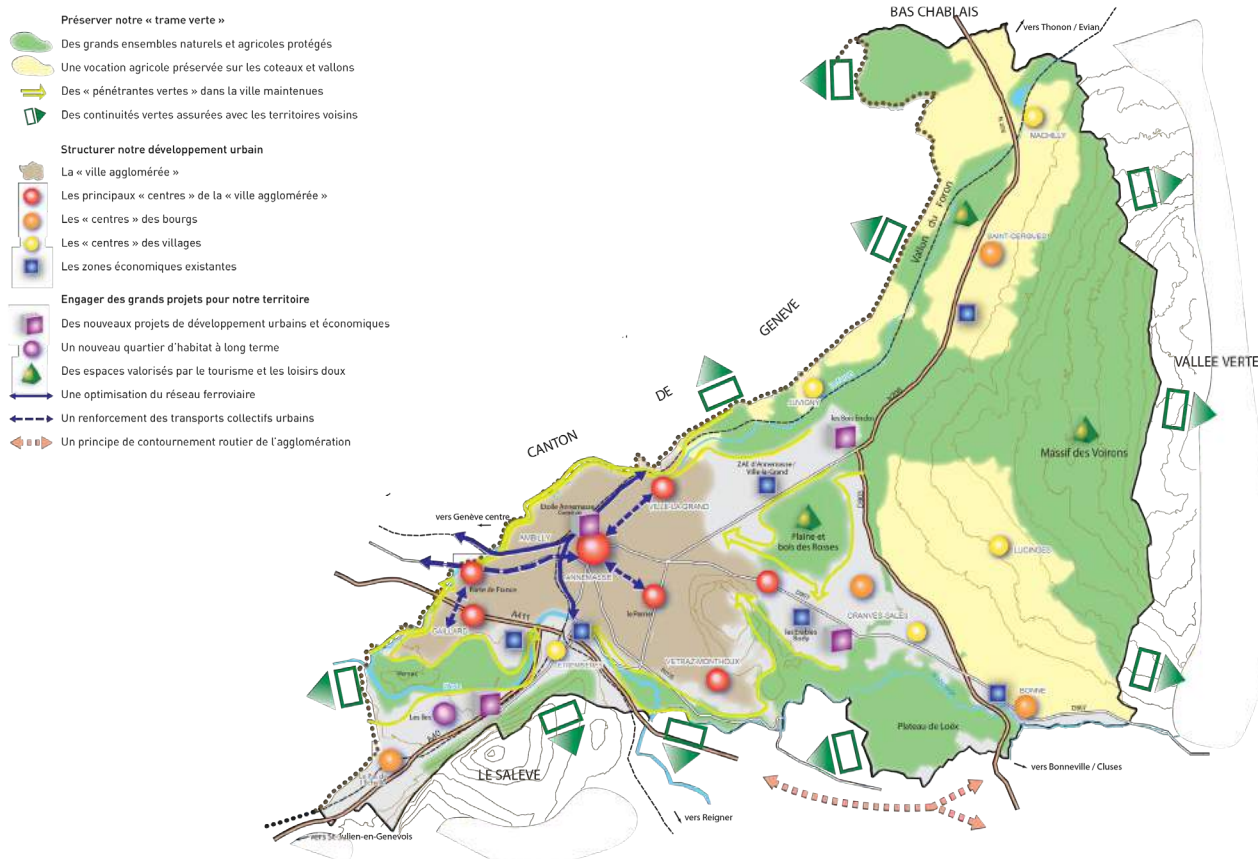


Fig.44 Carte de synthèse du Projet d'aménagement et de développement durable du SCOT Annemasse Agglo,

Les actions de communication et de partage d'expériences

Les travaux des étudiants en architecture du paysage de HEPIA

Durant le semestre de printemps 2013, les étudiants en architecture du paysage de HEPIA ont sillonné les rives de l'Arve, marché dans les transversales, testé la température de l'eau, découvert les habitants et les promeneurs des berges dans le cadre de leur projet de Bachelor. Pour les étudiants, c'était avant tout une manière de se confronter à la réalité physique du terrain, en s'affranchissant des contraintes administratives et financières. Pour les responsables du projet d'agglomération du Grand Genève, cet exercice a permis de communiquer sur le projet de paysage de l'Arve et de se familiariser avec les problématiques du paysage de l'Arve dans un cadre informel, notamment lors des présentations orales de diplômes.

Le recueil des projets de diplômes ainsi que la communication autour de l'exposition qui a suivi ont permis de sensibiliser différents acteurs au paysage et aux problématiques de l'Arve.

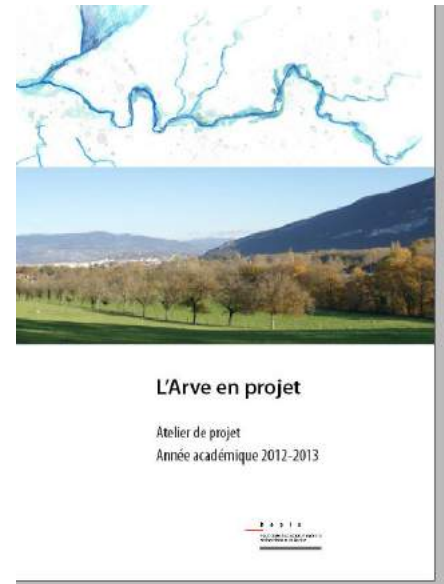


Fig.45 L'Arve en projet, vu par les étudiants en architecture du paysage, recueil de projets de Bachelor 2013



Fig.46 Observation de l'Arve depuis le Salève

L'exposition en plein air à l'usine de Vessy

HEPIA, en partenariat avec le Grand Genève, a organisé une exposition du 20 septembre au 20 octobre 2013 sur le site de Vessy.

L'inauguration ainsi que l'exposition en plein air ont permis de communiquer au grand public autant sur l'avancement du projet que sur les éléments à valoriser au sein du projet de paysage de l'Arve.



Le professeur Laurent Daune (en second plan) et l'urbaniste Marcellin Barthassat se plongent dans les méandres de l'Arve. LUCIEN FORTUNATI

Les étudiants de l'Hepia planchent sur l'Arve

L'exposition «L'Arve en projet» est visible durant un mois sur le site de la centrale hydroélectrique de Vessy

C'est au bord de l'eau, à la centrale hydroélectrique de Vessy, que l'exposition *L'Arve en projet* a trouvé sa place. Quoi de plus naturel au fond pour évoquer les projets d'aménagement des rives de la rivière transfrontalière, qui prend sa source dans le massif du Mont-Blanc.

Sur de grands panneaux, s'étalent les nombreuses propositions des étudiants de la Haute Ecole

parking de la clinique devienne souterrain. Et que, tout autour du bâtiment, soient aménagés des espaces agricoles», poursuit le professeur. Enthousiaste, l'urbaniste Marcellin Barthassat souligne: «La relève existe. Elle est là!»

Autres panneaux, autres projets. En lieu et place des horribles talus qui jouxtent le casino d'Annemasse, un étudiant a imaginé des vergers sur les coteaux ainsi que du maraîchage en contrebas. Le tout parcouru par une promenade sur une passerelle.

Nicolas Waechter s'est, quant à lui, penché sur l'Aire. Dans son esprit inventif, l'affluent de l'Arve, remis à l'air libre, re-



Fig.47 L'exposition «l'Arve en projet» en plein air, septembre 2013



Fig.49 Flyer de présentation de l'exposition

Fig.48 Une photo aérienne imprimée sur un lino en grand format a permis aux visiteurs d'aller à la rencontre du territoire de l'Arve. Article de la Tribune de Genève du 21-22 septembre 2013

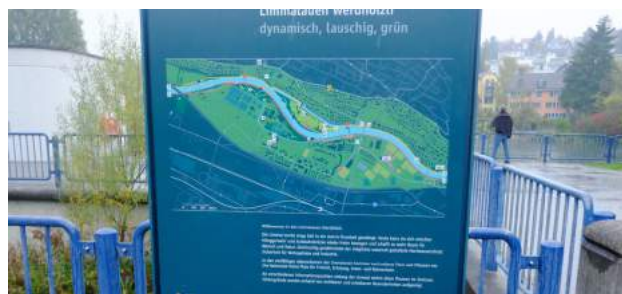
La visite à Zurich en octobre 2015 et la présentation du Parc d'agglomération de la Limmat

Le travail de prospective paysagère consiste en partie à nourrir les réflexions par d'autres exemples ou démarches similaires. A cet effet, un voyage a été organisé à Zurich avec les membres techniques et politiques du cotech et du copil du Projet de paysage prioritaire de l'Arve afin de découvrir la démarche et les aménagements du Parc d'agglomération de la vallée de la Limmat.

La journée de visite a consisté à découvrir le site en le parcourant à pied, puis à rencontrer M. Christian Leisi, chef de projet du Parc d'agglomération de la

vallée de la Limmat pour le canton de Zurich, dans l'objectif de prendre connaissance et de discuter du montage du projet, de sa gouvernance et des études réalisées.

Cette visite a permis aux participants de retrouver des problématiques similaires et des difficultés inhérentes à toute démarche de projet demandant une approche transversale et sur le long terme, avec la collaboration de plusieurs partenaires, à différents niveaux. Elle a permis de conforter les partenaires du Projet de paysage prioritaire de l'Arve dans l'intérêt d'une démarche paysagère le long d'un cours d'eau.



La visite d'autres références permet aux acteurs de se retrouver hors cadre, sur le terrain mais surtout de partager les expériences, nourrir les réflexions et ouvrir les perspectives de gestion de l'espace de projet.

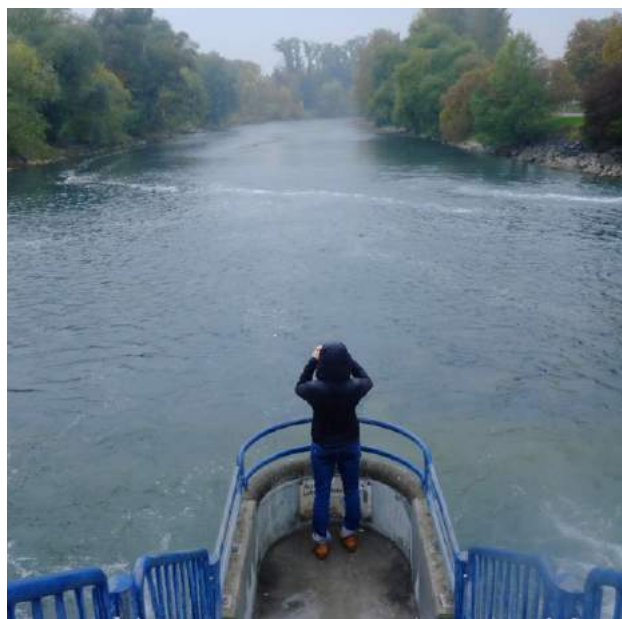


Fig.50 Visite et rencontre des acteurs sur le terrain du Parc d'agglomération de la vallée de la Limmat, 2015

Le Parc d'agglomération de la vallée de la Limmat

La rivière de la Limmat traverse le lac de Zurich, puis l'agglomération zurichoise, sur environ 20 kilomètres, pour finir par se jeter dans l'Aar à l'aval de Baden, dans le canton d'Argovie : cette région est peuplée de 250'000 habitants et elle regroupe 17 communes, à cheval sur 2 cantons. De part et d'autre du cours d'eau, de grandes poches agricoles subsistent, reliant les collines qui bordent la rivière. Le risque est élevé de voir disparaître ces espaces ouverts, du fait de la pression de l'urbanisation et du développement des infrastructures.

Les collectivités concernées reconnaissent l'importance des espaces ouverts et naturels de la vallée de la Limmat pour la biodiversité, pour le cadre de vie et la détente des habitants et comme éléments fondateurs d'identité. C'est pourquoi elles ont lancé le projet de Parc d'agglomération, en visant non à réaliser un grand espace vert, mais à préserver et à mettre en valeur ces espaces.

Les collectivités se sont réunies pour fonder une structure de gouvernance des projets au sein de ce périmètre : trois représentants des cantons d'Argovie et de Zurich, un de la ville de Zurich et quelques délégués de services cantonaux concernés. Ce sont les mêmes entités qui assurent déjà la planification et la gestion des différents secteurs de la vallée. Dans le temps, la structure de gouvernance sera amenée à évoluer : il est envisagé de constituer un bureau de projet afin de suivre les réalisations intercommunales, mais aussi de coordonner les réalisations par les différentes structures en les inscrivant dans le projet global. La concertation avec les populations lors du démarrage des études n'a pas eu lieu formellement, cependant la mise en place d'un site Internet et d'un jeu de cartes postales ont contribué au renforcement de l'identité du territoire. Le parc d'agglomération a été reconnu comme projet modèle par la Confédération

Sept années ont été nécessaires entre le démarrage du projet en 2007, le premier rapport d'étude de projet en 2009, le plan spécifique régional en 2012, et la fin du premier chantier en 2014 : le « Chemin des rives de la Limmat ». Les caractéristiques des paysages de la Limmat ont amené les responsables du projet à décliner une conception régionale d'évolution du paysage autour de trois thématiques principales : les loisirs, la culture et le paysage. La rivière de la Limmat est vue et pensée comme un fil conducteur. Quatre-vingt mesures ont été proposées. Sur l'ensemble, une dizaine ont été retenues à la fois pour leur facilité de mise en œuvre et leur caractère prioritaire et consensuel. Elles ont pour vocation de signifier la concrétisation du projet de parc d'agglomération.

Le projet de « Chemin des rives de la Limmat » a consisté à aménager en continu des chemins pédestres et des pistes cyclables, avec des aires de repos et des points de vue autour des thèmes du paysage et de la rivière. Ce cheminement a été une mesure relativement facile à réaliser. En complément, la mise en place de panneaux réalisés par des artistes a permis à la population de découvrir le projet. Le prochain projet porte sur une « Parenthèse paysagère » permettant de relier les collines, avec un cheminement en périphérie des espaces ouverts.

Plusieurs difficultés ont été rencontrées : la prise de contact avec les différents partenaires - politiques, associations, populations -, l'identification des services directement concernés, les visions parfois divergentes des différentes parties prenantes, etc. Les bases légales concernant la gestion de l'eau ont par ailleurs évolué durant les phases successives du projet.

Deux premières réalisations : le parc du Vernand et le parc des Falaises

Le parc du Vernand à Annemasse

Situé en limite de la ville d'Annemasse, sur le coteau de l'Arve, le parc du Vernand représente une superficie de plus de 5 ha. Il a fait l'objet d'acquisitions foncières pendant une quinzaine d'années. Un premier aménagement a été effectué en 1998, créant une amorce de cheminement. L'étude d'une liaison piétonne permettant de relier les bords de l'Arve, réalisée en 2013, s'est appuyée sur une analyse de la biodiversité faite par un cabinet d'écologues. Cette étude a mis en évidence la présence du crapaud sonneur à ventre jaune, petit amphibien protégé au niveau européen par la Convention de Berne. Par ailleurs, les recherches historiques ont fait apparaître que ce lieu, au début du XX^e siècle, accueillait des jardins et des vignes.

Fort de ces connaissances, le projet d'aménagement reprend l'ensemble de ces éléments (Maîtrise d'œuvre : Les Architectes du paysage / Avis Vert).

Les vignes sont plantées en hutins. Cette technique, mariant l'arbre et la vigne, oblige cette dernière à prendre de la hauteur. Devenu tuteur, l'arbre permet d'autres productions au travers de son feuillage éclairci. Les vergers encore présents dans ce talus ont été préservés et sont confortés par de nouveaux arbres fruitiers. Les lisières forestières sont réhabilitées afin de permettre le maintien d'une population de chauve-souris, repérée lors d'inventaires faunistiques par sonar.

Le parc du Vernand a été classé Espace naturel sensible par le Conseil Général de Haute-Savoie le 6 octobre 2014 : c'est le premier de ce type en zone urbaine dans ce département. Des animations régulières encadrées par des associations de protection de l'environnement permettent à la population de découvrir les richesses faunistiques et floristiques du site.



Fig.51 Coteau du parc du Vernand, in site de la Ville d'Annemasse.



Fig.52 Animation dans le verger durant l'été 2017, in site du Grand-Genève

Le parc du Vernand, paradis des insectes, oiseaux et batraciens

Le 1^{er} juillet, dans le parc du Vernand, une trentaine d'Annemassiens a découvert la richesse en matière de biodiversité de cet Espace Naturel Sensible.



Le parc du Vernand a été classé Espace Naturel Sensible (ENS) en octobre dernier par le Département. C'est le premier de Haute-Savoie de ce type en zone urbaine.

Cette reconnaissance couronne tous les efforts fournis par la Ville en matière de protection et de valorisation de la biodiversité sur ce site situé sur les coteaux de l'Arve. Un suivi des écosystèmes permettra d'adapter la gestion de ces milieux de façon à préserver ce fragile équilibre.

Les ateliers, financés par le Département,

coordonnés par le Service municipal des Parcs et Jardins, et animés par la Ligue de Protection des Oiseaux, Apollon 74 et la Maison du Salève, ont permis à une trentaine de personnes de découvrir de manière très ludique ce coin de paradis niché à deux pas du centre-ville.

Au cours des trois animations, les enfants et les adultes ont réalisé des relevés faunistiques des différents milieux (prairie sèche, zone humide, verger) qui ont révélé une richesse abondante en matière d'insectes, d'oiseaux et de batraciens.

Fig.53 Article sur les animations du parc du Vernand, Journal d'Informations Municipales n°159 septembre-octobre 2015

Le service Parcs et jardins d'Annemasse a invité le public en juin 2017 à découvrir les richesses naturelles des Côteaux du Vernand.

L'aménagement améliore les continuités et liaisons vertes entre l'Arve (situé en contrebas des coteaux) et son environnement direct.

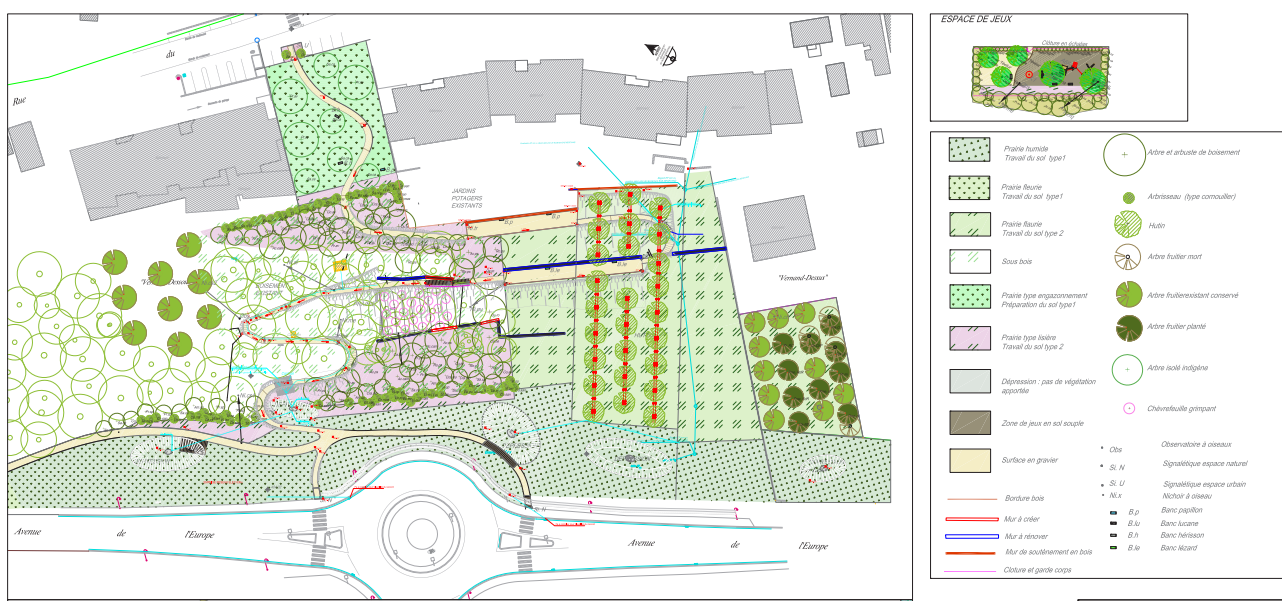


Fig.54 Plan masse des liaisons vertes dans le parc du Vernand, par les bureaux Les architectes du paysage, Avis vert et Viatic, 2013

Le parc des Falaises à Chêne-Bougeries

Le long du « Parcours en balcon », plusieurs propositions ont été formulées pour dégager des points de vue sur l'Arve. L'une d'entre elles, en lieu et place de l'ancienne placette ouverte au public, a été retenue sur la base de plusieurs critères déterminants :

- un cadre opérationnel facilité par un terrain situé sur la commune de Chêne-Bougeries et appartenant à une seule entité publique, l'État de Genève ;
- la présence de riverains et d'équipements publics à proximité : école primaire de Conches, fondation de droit privé SGIPA (Intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes) ;
- un potentiel paysager élevé : le long de l'Arve, face au hameau de Vessy protégé pour sa valeur patrimoniale par un plan de site ;
- une situation en entrée de ville bénéficiant d'une forte visibilité par les automobilistes, cyclistes et promeneurs qui accèdent ou quittent le cœur de l'agglomération.

Le parc prend place sur une ancienne propriété dont la villa a été démolie dans les années soixante-dix et qui n'a pas été entretenue depuis. La taille, la topographie et la localisation de la parcelle en milieu urbain ne permettaient pas de mettre en place une exploitation sylvicole économiquement viable.



Fig.55 Un espace jusqu'alors fermé au public



Fig.56 Des déchets encombrant sur le site

Le site était déjà partiellement aménagé sous la forme d'un petit parc de quartier, mais l'Arve est masquée par la végétation arborée (à gauche).

L'ancien jardin de la propriété sur lequel la forêt s'est progressivement développée, n'était pas attractif pour la promenade et ne permettait pas de voir l'Arve située en contrebas.

Relativement peu fréquenté, le site subissait des dégradations rédhibitoires pour l'accueil du public et sa qualité paysagère.



Fig.57 Un accueil du public peu mis en avant

En 2014, le partenariat avec HEPIA sur le projet de paysage de l'Arve a conduit la haute école à proposer à une quinzaine d'étudiants en dernière année de formation le site du parc des Falaises en tant que site de projet. Les propositions des étudiants ont été présentées à la commission communale en charge de l'environnement. Cet échange sur des propositions variées, avec un rendu de qualité sans pour autant engager la commune ou l'État dans un choix d'aménagement, a été très fructueux. Ce fut une matière très riche pour susciter les débats sur ce qui constitue la qualité paysagère d'un site.

Dans un second temps, l'atelier paysage et architecture apaar (Genève) a été sélectionné sur la base d'un appel d'offre sur invitation pour dessiner une image paysagère du site en intégrant notamment toutes les contraintes de faisabilité qui n'avaient pas été imposées aux étudiants. L'avant-projet, selon la norme SIA 105, puis le projet d'aménagement ont répondu aux exigences programmatiques suivantes :

- valoriser le point de vue sur l'Arve en testant, avec des propositions légères, le dégagement du sommet du boisement avec un traitement de lisière adapté ;
- apporter une plus-value esthétique ;
- intégrer la situation de belvédère pour dégager le plateau sommital ;
- proposer une promenade incluant une partie sous couvert forestier ;
- accroître le potentiel de biodiversité ;
- mettre en valeur les plus beaux arbres présents ;
- améliorer la transition paysagère avec la route de Florissant ;
- proposer un éclairage adapté, notamment sans mise en lumière permanente des végétaux ;
- garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans la partie sommitale du parc ;
- limiter les charges d'entretien.

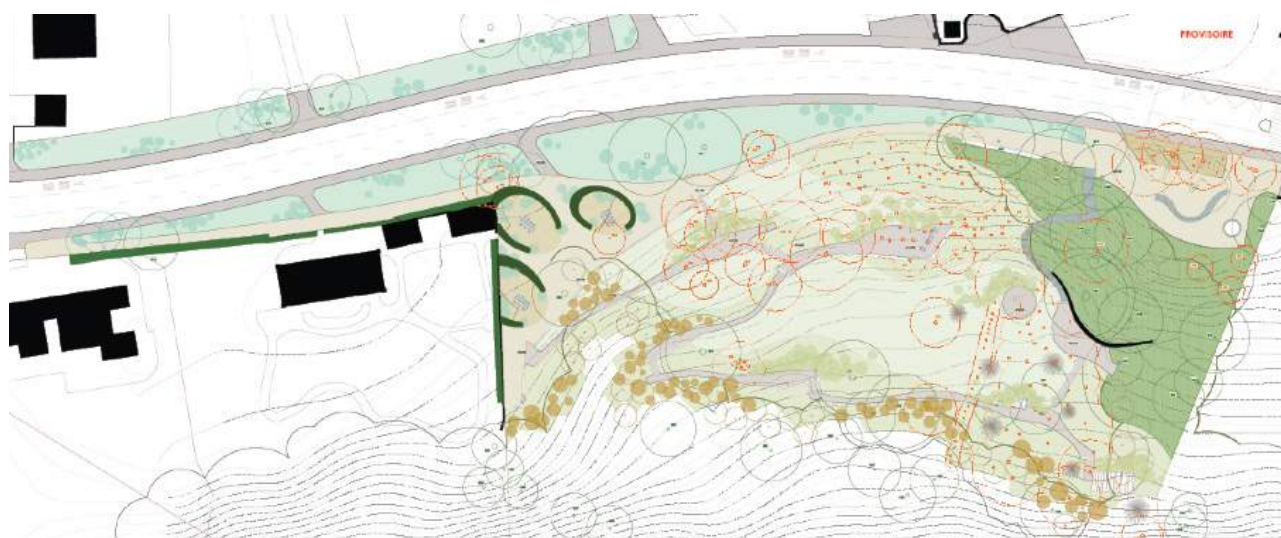


Fig.58 Plan masse par l'atelier paysage et architecture (apaar)

Le long de la route de Florissant, la vue vers le grand paysage a été dégagée en supprimant la haie longeant l'axe routier et en remontant la couronne des plus beaux arbres par un élagage adapté. Les promeneurs, les cycles, les piétons et automobilistes ont désormais une vue ouverte sur un espace public requalifié au premier plan, et une clairière forestière au second plan puis un panorama sur la pénétrante de verdure de l'Arve.

Du mobilier a été largement installé dans le but de favoriser l'appropriation par le public : trois tables de pique-nique, dix-sept bancs, une dizaine d'arceaux vélos, une fontaine d'eau potable et une aire de jeux pour les enfants.

Un parc pour tous les publics

Les publics pour lesquels ce parc a été aménagé sont principalement les habitants de la commune de Chêne- Bougeries, du proche quartier de Malagnou (ville de Genève), les élèves de la Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et

Dans la partie anciennement boisée, environ 7'000 m² d'espace boisé ont été coupés afin de dégager une clairière tout en conservant les plus beaux chênes présents dans le peuplement forestier. Exposé plein sud, cette clairière a vocation à redonner du volume à ce site autrefois refermé sur lui-même. Un cheminement a été aménagé autour de cette clairière afin d'inciter le public à y pénétrer et ainsi découvrir l'Arve depuis un nouveau belvédère aménagé sous la forme d'une plateforme équipée de bancs en chêne.

d'adultes (SGIPA), dont le point de desserte en bus est situé le long du parc ainsi que les promeneurs à pied ou à vélo le long de la promenade en balcon proposée par le Projet de paysage prioritaire de l'Arve.



Fig.59 Belvédère du parc des Falaises à l'automne 2017

Un nouveau parc pour revaloriser l'Arve

par Lucie Fehlbaum - A Chêne-Bougeries, à la limite de Champel, un nouvel espace vert a vu le jour et offre aux habitants un point de vue inédit sur la rivière.



Une première partie, au bord de la route, permet de pic-niquer ou de s'asseoir, alors qu'en contre-bas la nature est plus sauvage. (Photo: Etat de Genève- Frank Chaussivert)

«L'Arve est parfois considérée comme le back-office des villes, on y déverse toutes sortes de choses. On dit qu'on lui tourne le dos», raconte Anne-Lise Cantiniaux, cheffe de projet nature et paysage à l'Etat. C'est droit dans les yeux que les Genevois pourront désormais la regarder, depuis le démarrage en 2012 d'un projet global de revalorisation de la rivière, mené par le Département de l'environnement (DETA), la Confédération et les communes qui bordent l'Arve, en Suisse comme en France.

Une étape de ce projet global consiste à réfléchir, quartier par quartier, à la place occupée par l'Arve dans le paysage. Première réalisation: la création du parc des Falaises, au 130, route de Florissant. Le terrain est propriété de l'Etat depuis que des gisements de terrain l'ont rendu inconstructible, dans les années 1930. L'Etat a donc payé le réaménagement du site et la commune de Chêne-Bougeries a participé au groupe de développement dès le départ.

Auparavant, cet espace forestier à flanc de coteau accueillait surtout des visiteurs nocturnes, pas toujours bienveillants. Désormais, les arbres ont été élagués et un espace plat, où sont installées quelques tables, permet de pique-niquer. La commune de Chêne-Bougeries entretiendra cette partie plate et le mobilier urbain. En contre-bas, un belvédère dégage une vue inédite sur l'Arve, Vessy et le Salève. Mais la nature y reste maîtresse. «Nous avons réfléchi à ce que l'aménagement du site pouvait apporter à la forêt. N'était-il pas mieux de rien faire?», explique Anne-Lise Cantiniaux. Ici, l'ensoleillement plein sud était optimal sur le plan botanique pour ouvrir une clairière.»

La lucane cerf-volant, le grand capricorne et les chênes pubescents se développent dans le nouveau parc des Falaises, aux vertus pédagogiques. «Nous avons installé des hôtels à insectes, où les abeilles solitaires peuvent butiner. Les enfants de l'école primaire de Conches viendront remplir ces hôtels de foin et de feuilles». Des quilles ont aussi été dispersées dans le parc. «Ce sont des arbres presque morts, que nous coupons dans la longueur afin que les enfants puissent observer les insectes qui y vivent.»

Ce premier parc, partie intégrante d'un projet modèle soutenu par la Confédération, fera partie d'une boucle franco-suisse, autour de l'Arve. Du pont de Zone, à Etrembières, au pont de Carouge, les habitants pourront faire une grande balade à vélo entre les futurs espaces naturels qui bordent la rivière.

«C'est exactement le genre de projet qu'on adore, s'est exclamé Luc Barthassat, ministre de l'environnement. Donner la possibilité aux habitants de se promener dans des espaces verts, quasi au centre-ville, c'est essentiel. On espère qu'il ne sera pas saccagé.»

Fig.60 Article paru dans le journal 20minutes, le 23 novembre 2017

Le pari de ce projet réside dans la conception d'un aménagement destiné à favoriser l'appropriation des espaces rivulaires de l'Arve. Le tissu urbain proche composé de villas et de grandes propriétés est marqué par un manque d'espaces publics propices aux échanges, avec une fonction sociale pourtant nécessaire à l'échelle du quartier.

L'ancienne placette d'environ 2'000 m² et le boisement ont ainsi laissé la place à un espace ouvert au public de près d'un hectare, dont une majeure partie réaménagée en clairière.

Au fil des années, un bilan de l'appropriation par les riverains et les écoles proches sera effectué de façon à revoir autant que de besoin les aménagements réalisés.

Le nouvel espace surplombe le cours d'eau et offre une vue dégagée à la fois sur la rivière et sur les espaces naturels et bâtis de grande valeur patrimoniale, qui constituent l'identité de cette pénétrante verte dans l'agglomération.



Fig.61 Le belvédère Est, aménagé sous la forme de bancs en chêne posés à même le sol, offre une vue sur le hameau protégé de Vessy.





IV. Évaluation et valorisation du Projet de paysage prioritaire de l'Arve

Évaluer la démarche pour renforcer son efficacité

Le paysage, socle du projet de territoire

**L'effet du projet sur la perception du paysage
par les partenaires**

**Une gouvernance dynamique et
transfrontalière**

**La nécessité d'établir des modalités de mise
en œuvre transversales et flexibles**

**Mobiliser pour le paysage : un effort
permanent d'information et de sensibilisation**

**Recommandations pour la conduite d'un
projet de paysage**

Ce chapitre se base sur la mission d'évaluation du bureau Sofies SA, réalisée par David Martin et Agnès Alves de Sousa entre février et décembre 2017

Évaluer la démarche pour renforcer son efficacité

Le caractère innovant de la définition, puis de la mise en œuvre d'une politique du paysage transfrontalière par le biais d'un projet d'agglomération a amené le canton de Genève à porter un regard critique sur ce processus engagé depuis 2007. La notion de paysage est-elle mieux appropriée par les partenaires impliqués ? La gouvernance mise en place a-t-elle porté ses fruits ? Quels résultats concrets ?

C'est pour répondre à ces questions qu'une mission d'évaluation a été confiée au bureau Sofies dans le cadre du processus des projets modèles.

Le périmètre de l'évaluation a porté sur celui du Projet de paysage prioritaire de l'Arve, en reprenant l'ensemble des étapes qui ont jalonné la démarche, depuis sa genèse jusqu'aux premières réalisations. Le mandat a reposé sur la construction d'une grille d'entretien avec l'équipe projet, après analyse documentaire des études transversales et paysagères et des accords de prestation des

projets d'agglomération successifs. Une série d'une quinzaine d'entretiens a ensuite été menée avec les principaux acteurs politiques et techniques du projet, autour de quatre thématiques préalablement définies à évaluer :

- le paysage en tant qu'élément constitutif de la construction de l'agglomération ;
- l'adéquation de la gouvernance proposée pour le passage d'échelle entre la vision macroscopique et la concrétisation des mesures paysagères ;
- les enjeux d'une mise en œuvre transfrontalière ;
- les actions de communication et de sensibilisation propres à la nature d'un projet paysager transfrontalier d'agglomération.

Les premiers résultats de ces entretiens ont fait ressortir les constats d'ordre général suivants :

Points forts	Points faibles
♦ Une amélioration de la prise de conscience de la valeur du paysage de l'Arve en tant que bien commun	
♦ La mise en place d'une gouvernance transfrontalière intégrant les acteurs de la planification et de la réalisation	♦ Une certaine discontinuité dans la structure de pilotage du projet d'agglomération, du fait de l'affaiblissement de la dynamique collaborative transfrontalière
♦ Un projet paysager qui assume sa transversalité thématique et administrative	♦ La temporalité longue de la démarche, qui naît du projet d'agglomération jusqu'à la concrétisation des mesures, pèse sur la dynamique d'ensemble du fait de l'inévitable discontinuité du portage politique
♦ Le dessin d'une image directrice qui donne la vision d'ensemble partagée des acteurs et fournit des orientations utilisées par les acteurs	
♦ La volonté d'aboutir à des réalisations concrètes, en relevant le défi de la complexité du passage à l'opérationnel	♦ Un choix de sous projets en décalage par rapport aux priorités des nouveaux acteurs politiques
♦ Une dynamique collaborative et d'apprentissage commun qui renforce l'intégration transfrontalière	♦ Un manque de communication à l'interne de l'administration comme à l'externe (notamment induite par le point précédent)
♦ Une mise en œuvre ambitieuse du projet de paysage de l'Arve en plusieurs sous-projets, qui ont suivi chacun leur temporalité propre	♦ Un financement dédié pour les mesures paysagères du projet d'agglomération coté genevois, mais dont l'équivalent manque coté haut-savoyard

Fig.62 Tableau récapitulatif des entretiens

Le paysage, socle du projet de territoire

A l'échelle du projet d'agglomération dans son ensemble, la transversalité des stratégies sectorielles se concrétise en particulier grâce au travail à l'échelle des PACAs, où les mesures urbanisation, paysage, environnement et mobilité sont étroitement interdépendantes, en conformité avec les critères d'efficacité des projets d'agglomération édictés par la Confédération.

Le Projet de territoire du Grand Genève se décline en effet en :

- mesures (dont le projet de paysage de l'Arve):
 - infrastructurelles de transports, éligibles à un cofinancement fédéral,
 - non infrastructurelles, d'urbanisation, d'environnement et de paysage.
- actions du programme de travail du Grand Genève, déclinées en fonction des trois thématiques

urbanisation, environnement, mobilité, auxquelles s'ajoutent le monitoring et la communication.

Pour les acteurs du Grand Genève, il s'agit donc de proposer des ensembles coordonnés de mesures et d'actions, afin d'exploiter les synergies inscrites dans le Projet de territoire et dans sa logique transversale.

C'est ainsi que l'élaboration des schémas d'agglomération de 1^{ère} et 2^{ème} génération a été accompagnée par le Plan paysage, puis le Projet paysage. L'approfondissement de la thématique lors du projet d'agglomération de 3^{ème} génération n'a pas donné lieu à un nouveau Projet paysage mais à une approche plus localisée et détaillée, celle des projets de paysage prioritaire.

Un effort continu est en particulier nécessaire pour faire reconnaître par les partenaires l'interdépendance des mesures paysagères avec les autres mesures d'agglomération.



Fig.63 L'Arve en hiver avec le Salève en fond

L'effet du projet sur la perception du paysage par les partenaires

Une meilleure perception du paysage

A l'échelle du projet de paysage prioritaire de l'Arve, la notion de paysage est perçue différemment par les partenaires interrogés qui ont suivi la démarche de l'Arve : elle est difficile à définir et donc à appréhender.

A la question, « que représente la notion de paysage pour vous ? », les réponses suivantes ont été énoncées :

- Le paysage, c'est ce qu'on voit en sortant d'une habitation
- Le paysage, c'est ce qui nous identifie à un endroit
- Le paysage, c'est une thématique à part entière
- Le paysage, c'est une super opportunité pour créer du lien entre les projets d'urbanisation
- Le paysage est un sujet très important mais parfois difficile à appréhender
- Le paysage englobe différentes thématiques
- Le paysage est consensuel : une fibre à exploiter pour la collaboration transfrontalière

« Si le paysage c'est l'expérience vécue dans un lieu en fonction de ce que l'on voit et de ce que l'on ressent, c'est évidemment une notion très importante, mais parfois difficile à appréhender ou qui peut créer de la confusion. Le Projet de paysage prioritaire de l'Arve, c'est l'occasion de rendre cela concret. Certains diront « ce que vous faites – une piste cyclable – c'est pas du paysage ! » Mais si on revient à la définition du paysage comme expérience vécue, alors se promener dans le paysage c'est tout autant du paysage que la préservation d'une belle vue. »

Sylvain Ferretti, actuellement directeur de l'office de l'urbanisme à l'État de Genève, en charge du Grand-Genève lors du lancement du Projet de paysage prioritaire de l'Arve

Au niveau de la planification, la majorité des personnes consultées estime que le paysage est désormais systématiquement intégré dans les planifications directrices et l'aménagement du territoire. À cette échelle, le paysage est considéré comme une thématique fédératrice : tous les acteurs sont dans l'idée favorables à une valorisation de l'Arve.

Au niveau de la mise en œuvre, il reste difficile de faire adopter des mesures concrètes car les aménagements paysagers ne sont souvent pas considérés politiquement comme prioritaires, et donc ne reçoivent que peu, voire pas de budget dédié. Le paysage est perçu comme une approche transversale, cela traduit par une grande complexité au niveau de la mobilisation des acteurs en raison du fonctionnement sectoriel des administrations et

de la répartition des compétences. A cela s'ajoutent les différences entre les procédures administratives françaises et genevoises, importantes notamment dans le portage de projet. Comment faire intervenir la bonne personne au bon moment ? Cela implique un suivi semestriel a minima de l'avancement des projets connexes ou pilotés par les partenaires, de façon à s'assurer régulièrement de l'adéquation entre les besoins des partenaires et le retour d'expérience que le Grand Genève peut apporter.

Le paysage est de plus en plus intégré dans les planifications directrices. Toutefois, les projets de paysage reçoivent peu, voire pas de budget dédié à des mesures concrètes car ils ne sont souvent pas considérés politiquement comme prioritaires.

« Au niveau des concepts, le paysage est bien pris en compte, mais au niveau des actions concrètes de gestion et de valorisation, c'est beaucoup moins le cas. Ce projet a permis d'approfondir cette notion, de comprendre les enjeux et d'identifier les actions à mettre en œuvre. »

Bruno Beurret, Grand Genève

Une gouvernance dynamique et transfrontalière

Pour les partenaires, la perception de l'intention et des objectifs du projet de paysage de l'Arve est homogène et peut être résumée ainsi :

- préserver et mettre en valeur la pénétrante de verdure que constitue l'Arve ;
- fédérer les acteurs autour d'une vision transfrontalière et rechercher une cohérence d'ensemble entre les différentes activités de ce territoire ;
- développer un espace naturel et de loisirs de proximité accessible aux habitants de l'agglomération pour accompagner le développement urbain.

La gouvernance mise en place par le Projet de paysage prioritaire pour aboutir à des mesures concrètes est perçue positivement.

Les acteurs consultés confirment qu'ils ont soutenu de façon unanime cette intention dès le début du projet – comme l'atteste la dynamique d'échanges et la large participation à la séance de lancement en février 2013 – et qu'ils continueront à le faire. Le lancement du Projet de paysage prioritaire de l'Arve était perçu comme un moyen de redynamiser plus localement la dynamique transfrontalière, à un moment où le climat politique lui était plutôt défavorable. Tous les acteurs consultés reconnaissent la valeur d'un tel projet pour fédérer les acteurs autour d'une vision commune et faire l'apprentissage de travailler ensemble. La compréhension des objectifs du projet par les acteurs est donc jugée très bonne puisqu'elle est homogène et qu'elle correspond bien aux enjeux mis en évidence dans le cadre de l'image directrice réalisée en 2014.

« Notre relation à l'Arve a changé au cours des dernières décennies : avant on jetait tout à la rivière, c'était un dépotoir et on tournait le dos à la rivière... L'idée de valorisation de la rivière commence à être bien intégrée dans la tête des élus. Le Projet de paysage prioritaire de l'Arve veut aller encore plus loin : assurer une continuité de part et d'autre de la frontière et développer un vaste espace naturel et de loisirs de proximité. Je peux vous dire que cela a intéressé les élus et que le projet a été bien perçu. »

Robert Burgniard, conseiller municipal à Annemasse, élu auprès d'Annemasse Agglo et du SM3A

L'appropriation du projet par les acteurs en charge de la mise en œuvre des mesures, en particulier les communes, a néanmoins nettement baissé au stade du passage à l'opérationnel. L'implication et la communication entre les acteurs a ainsi été probablement insuffisante lors de cette étape clé.

Cela met en évidence le fait que le besoin d'accompagnement des partenaires par le projet d'agglomération reste important au stade de la mise en œuvre, y compris lorsque ces derniers ont validé les mesures en termes de planification. Sans aller jusqu'à ce qui pourrait être perçu comme de l'ingérence, cet accompagnement doit par exemple assurer le maintien du niveau d'information lors du renouvellement d'acteurs (élus, techniciens), de façon à expliciter la priorisation des mesures paysagères projetées.

La participation de l'équipe projet à la démarche des projets modèles a été particulièrement bénéfique sur cet aspect : la rencontre de porteurs de projets dans d'autres cantons a mis en évidence des constats similaires. Cette phase charnière du passage à l'opérationnel est à la fois fortement tributaire du portage politique à cet instant t, et très chronophage pour l'animateur/porteur de la démarche. Dans le contexte genevois par exemple, la problématique du passage de témoin entre la ou les collectivités publiques en charge de l'investissement à celle en charge de l'entretien est systématiquement rencontrée, souvent réinventée, pour les mesures infrastructurelles, paysagères ou autres.

Lors de la mise en œuvre un accompagnement par le projet d'agglomération est nécessaire afin d'assurer la transmission des informations et d'explicitier la priorisation des mesures paysagères projetées.

« Les projets paysages sont une excellente occasion pour introduire du lien entre les différents projets d'urbanisation en cours dans la commune. »

Luc Malnati, ancien conseiller administratif de Veyrier

Le fonctionnement du groupe de partenaires

L'équilibre entre la partie genevoise et la partie haut-savoyarde a permis d'éviter que le projet ait une connotation plutôt française ou plutôt genevoise. Cependant, la taille très variable des communes, de 2'300 à 200'000 habitants, a entraîné une disparité dans la disponibilité et l'implication personnelle des interlocuteurs, en fonction de taille de leurs services, de leurs compétences, des délégations qui leur incombent ou de leur autres activités.

Par ailleurs, plusieurs changements d'élus ont eu lieu, étant donné la durée du projet, ce qui aurait pu nuire à la dynamique du projet. Pour pallier à cet écueil, un contact a été conservé individuellement et autant que possible avec chacun des élus partenaires de la démarche, ainsi que pour présenter aux nouveaux élus les enjeux du projet dans son ensemble.

Le nombre important de partenaires autour du projet a ajouté un niveau de complexité, ceci résultant d'une répartition différente des compétences entre les institutions et de part et d'autre de la frontière, tout en apportant une grande diversité dans les solutions proposées. Le fait que la plupart de ces partenaires avait déjà été associée à la démarche PACA a joué un effet levier certain sur la dynamique dès les premières sollicitations dans les comités de pilotage et technique.

Par ailleurs, l'élargissement de la démarche aux commissions municipales et aux associations faitières a permis d'élargir le nombre d'acteurs au fait du projet.

Sur le plan technique, le projet de paysage prioritaire présente des particularités qu'il a fallu intégrer par souci de lisibilité pour les partenaires. Le développement d'un projet supracommunal fait classiquement appel à un urbaniste, accompagné d'un panel de professionnels experts dans une multitude de thématiques, en touchant chaque usager : l'habitat, les équipements publics, les commerces, le stationnement, etc. In fine,

chaque participant se retrouve dans les échanges, soit en tant qu'expert, soit en tant qu'usager.

Pour un projet de paysage, la part des interlocuteurs paysagistes dans les services des communes est très faible. Pour y remédier, il a été fait appel à des correspondants techniques de formations variées. Cela a formé un espace de discussion riche, avec des urbanistes, un géographe, des environnementalistes, parfois un élu (en l'absence de personnel qualifié), et quelques paysagistes. La diversité de ces profils a apporté une réelle plus-value au projet, avec une vision intégrée des enjeux d'aménagement, mais à contrario cela a induit une compréhension plus difficile des enjeux paysagers. Le rôle de ces correspondants a été néanmoins fondamental pour relayer la démarche en interne auprès des interlocuteurs directement ou indirectement concernés, quel que soit leur niveau hiérarchique.

Un des objectifs du Projet de paysage prioritaire de l'Arve était de décliner les objectifs en matière de paysage inscrits pour ce territoire dans le projet d'agglomération, le plan directeur cantonal genevois, le SCOT de l'agglomération annemassienne, et dans les planifications de niveau inférieur, soit les plans directeurs communaux ou les PLU. Cela a impliqué le suivi de la démarche par les collaborateurs du service cantonal du plan directeur et d'Annemasse Agglo ainsi que par les techniciens et élus communaux en charge de l'aménagement du territoire.

Cependant, l'objectif principal était de traduire l'image directrice en réalisations concrètes sur le terrain, actions identifiées dans les fiches secteurs. La réponse a été contrastée : dans les petites communes, il y a un ou deux interlocuteurs, connaissant bien le terrain mais disposant de peu de moyens, quand dans les grandes communes, la question se posait plutôt de la coordination entre les nombreux collaborateurs des différents services et de la définition des priorités.

« C'était vraiment une démarche transfrontalière réunissant de nombreux techniciens côté genevois et côté Annemasse Agglo avec des échanges très fructueux au stade de l'étude. On a réussi à gommer les frontières et à faire quelque chose d'homogène. Il a été plus difficile de passer au niveau opérationnel. La complexité de la mise en œuvre a été peut-être sous-estimée. En apportant la vision d'ensemble, le Projet de paysage prioritaire de l'Arve a permis à des initiatives déjà existantes d'être renforcées, davantage légitimées et donc de passer à la mise en œuvre, comme c'est le cas de la passerelle sur le Foron portée par le SIFOR. »

Frédéric Fromain, responsable aménagement à Annemasse Agglo

« La priorité ce n'est pas forcément la ballade du dimanche pour aller voir les bords de l'Arve, mais c'est surtout de favoriser la mobilité douce dans les déplacements pendulaires. Nous concentrons aujourd'hui nos énergies principalement à ce que les gens qui vont au travail quotidiennement puissent le faire à pied ou à vélo rapidement et en toute sécurité. C'est pourquoi nous cherchons dans ce secteur à assurer les raccords avec la voie verte d'agglomération. Au vu des manques d'espaces libres en voirie et de la politique cantonale conservatrice en matière de mobilité, je privilégie cet objectif dans les négociations avec le canton sur la suppression de places de parking en surface et la réduction de l'espace dévolu à la voiture.»

Nicolas Walder, conseiller administratif de Carouge



Fig.64 Des promeneurs jouent avec leurs chiens dans le lit de l'Arve

La nécessité d'établir des modalités de mise en œuvre transversales et flexibles

Le Projet de paysage prioritaire de l'Arve se caractérise par une volonté annoncée dès l'origine d'obtenir des réalisations concrètes. Cette volonté découle des expériences contrastées du Projet de paysage prioritaire du Bois de Rosses, situé également dans le PACA Genève - Annemasse - Salève et qui n'a pas permis d'identifier des actions précises, et du Projet de paysage du Cœur Vert, qui compte plusieurs projets réalisés ou programmés.

A ce titre, la planification directrice du Projet de paysage prioritaire de l'Arve a permis plusieurs réalisations, déclenchées par le projet lui-même ou en servant de catalyseur pour renforcer l'argumentaire des porteurs de projet. C'est le cas des initiatives suivantes, déjà achevées ou en cours :

- Parc des Falaises à Chêne-Bougeries (DGAN)
- Parc du Vernand (Annemasse)
- Cheminement stabilisé de la pénétrante de Pinchat (Veyrier)
- Passerelle du Foron (SM3A) – qui bénéficie de la MAP Foron
- Passerelle entre le casino d'Annemasse et le centre commercial d'Étrembières (Annemasse)
- Mesure d'accompagnement paysage du projet d'urbanisation des Grands Esserts (DGAN, Veyrier)

Dans le canton de Genève, les mesures environnement-paysage bénéficient des lois de financement globales des mesures des projets d'agglomération de 1ère et 2ème génération, pouvant être réalisées par le canton ou les communes. Cependant, certains élus peuvent avoir des réticences à s'engager au stade de l'image directrice sur une identification de mesures

opérationnelles, alors que la loi de financement du projet d'agglomération de 2ème génération, qui inclut le Projet de paysage prioritaire de l'Arve, sera votée plus tard. Du côté haut-savoyard, la démarche est encore plus incertaine car aucun budget global n'est prévu pour le financement de l'ensemble des mesures paysagères, notamment du fait de la multiplicité des maîtres d'ouvrages potentiels, de la répartition des compétences entre communes et communauté d'agglomération et du repositionnement de la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2016.

Les deux mesures paysagères les plus ambitieuses, les Mesures d'accompagnement paysage « Parcours en balcon » et « Promenade basse », requièrent une coordination forte entre de nombreux acteurs. Elles ont plus de peine à voir le jour jusqu'à maintenant car un seul élément bloquant peut remettre en cause le passage à l'opérationnel dans son ensemble, étant donné que ces projets consistent à créer des boucles de mobilité douce.

La mise en œuvre des mesures du Projet de paysage prioritaire de l'Arve, au même titre que les autres projets, a en effet été freinée par les facteurs suivants :

- l'absence d'outils financiers spécifiques : chaque maître d'ouvrage doit trouver les financements adéquats, variables selon les institutions ;
- le caractère transversal des mesures paysagères : le passage à l'opérationnel requiert des compétences variées telles que la mobilité douce, la gestion des eaux, la voirie, etc. ce qui rend plus difficile la prise en charge institutionnelle qui fonctionne encore souvent en silo, en dicastères distincts ;
- le paysage ne constitue pas une priorité pour une majorité d'élus : la mobilisation de financement est d'autant plus longue à obtenir.

« Ce n'est pas le même métier de planifier – dessiner la ville – que d'être dans la réalisation. Le morcellement des compétences au sein de l'État fait qu'aujourd'hui, beaucoup de projets ont de la difficulté à voir le jour. Au niveau de l'étude, tout le monde est compétent pour planifier. Mais au niveau de la mise en œuvre, il faut un véritable coordinateur de projet dont le rôle est de s'assurer que tous les acteurs – mais vraiment tous, pas seulement ceux de son service ! – sont rassemblés dans l'optique de la réalisation du projet, vers le haut et vers le bas, et ce depuis la validation par un COPIL jusqu'à la délivrance de l'autorisation de construire. »

Sylvain Ferretti, actuellement directeur de l'office de l'urbanisme à l'État de Genève, en charge du Grand-Genève lors du lancement du Projet de paysage prioritaire de l'Arve

Ces freins doivent être considérés dans le cadre plus large du processus et de la logique de mise en œuvre adoptés par le Projet de territoire du Grand Genève :

- une approche itérative et progressive ;
- une volonté de pragmatisme ;
- une mise en œuvre transversale ;

Dans cette optique, il est bon de rappeler que la finalité du Projet de paysage prioritaire de l'Arve est de mettre en œuvre la planification directrice sur laquelle les acteurs se sont entendus, et d'atteindre les objectifs visés tout en gardant une certaine flexibilité sur le « comment », respectivement le choix des mesures à réaliser. Il s'agit donc de s'appuyer sur les priorités des acteurs dans leur domaine de compétence respectif, comme principal levier et moteur du projet.

Au cours de la vie du projet, il peut être judicieux de réinterroger les mesures prioritaires du Projet de paysage prioritaire de l'Arve. L'image directrice, les fiches-secteurs et les fiches MAP – conçues pour devenir les tableaux de bord des mesures à réaliser – sont des bons outils pour procéder à une priorisation et/ou à des compléments, réajustements.

Comme un grand puzzle construit à plusieurs, le Projet de paysage prioritaire devient ainsi une dynamique de planification-réalisation à long terme à laquelle chaque acteur apporte sa contribution selon un échéancier de réalisation et de financement validé collectivement.



Fig.65 Dépliant du Forum Pointe de la Jonction, 2018.

Le rôle des co-référents du projet, un pour le Canton de Genève et un pour Annemasse Agglo, est ici essentiel : bien communiquer sur les objectifs du projet, motiver les acteurs et assurer la cohérence d'ensemble.

Il s'agit de rendre chaque acteur plus autonome et plus responsable de ses engagements et de faciliter le déclenchement d'initiatives individuelles, d'actions bilatérales ou en sous-groupes (p.ex. deux communes à propos d'un enjeu paysager transfrontalier qui les concerne, p.ex. deux entités en charge de la mobilité de chaque côté de la frontière, etc.).

La société civile doit également être mise à contribution. Si les intentions et les opportunités sont bien comprises, des projets associatifs peuvent voir le jour de façon autonome tout en s'inscrivant parfaitement dans la dynamique d'ensemble. Typiquement des utilisations temporaires des rives de l'Arve – inspirées des mini-chantiers soutenus par la DGAN – pourraient être développées sous formes d'actions participatives.

Si les intentions et les opportunités de projets coïncident et s'inscrivent au sein de la dynamique d'ensemble, des initiatives issues de la société civile peuvent éclore comme dans le cas du Forum citoyen pour un futur parc à la pointe de la Jonction.



Fig.66 Le dépôt des Transports publics genevois actuellement à la Jonction

Mobiliser pour le paysage : un effort permanent d'information et de sensibilisation

Communiquer pour renforcer la lisibilité du projet

La diffusion d'informations relatives au Projet de paysage prioritaire de l'Arve est réalisée sur la base de plusieurs vecteurs de communication en fonction de la temporalité du projet :

- avec les associations d'usagers ou faïtières, une séance d'information sur la démarche a été réalisée en 2013, ainsi que plusieurs séances bilatérales depuis lors;
- pour le grand public, outre l'exposition, un article dans la presse locale est paru en 2013, l'étude du projet est mise en ligne sur le site du Grand Genève depuis 2014, un article et un reportage télévisuel sur l'une des réalisations ont été diffusés fin 2017;
- pour les élus communaux, des présentations ont été réalisées à leur demande, en commission thématique et ils ont été invités à la visite organisée sur le terrain à Zurich.

Après le premier élan porté par la préparation du projet d'agglomération en 2012, l'année 2014 a été une année difficile pour la construction de l'agglomération transfrontalière, quelques mois après les élections cantonales; la relance de la dynamique au niveau politique était indispensable. Le choix de présenter le Projet de paysage prioritaire de l'Arve à la démarche de projets modèles portée par la Confédération a été une opportunité essentielle pour la visibilité cantonale et transfrontalière du projet.

Après les dix-huit premiers mois d'études (2013-2014), la démarche de projet modèle a permis de relancer la dynamique par la réunion côté genevois de l'ensemble des conseillers administratifs concernés et le conseiller d'État en charge de la direction générale de la nature et du paysage, directement impliqué dans les phases de mise en œuvre. Tous se sont rejoints sur la nécessité d'entreprendre sans plus attendre des mesures concrètes.

Cette étape politique de réunion du canton et des communes est à poursuivre de façon à faire perdurer la dynamique et rebondir sur les ajustements à réaliser en fonction des priorités politiques nouvelles de part et d'autre de la frontière.

En 2018, le Canton de Genève mettra en ligne une plateforme de présentation de "1001 sites nature en ville", sur laquelle les mesures réalisées dans le cadre

du Projet de paysage prioritaire seront présentées, de façon à multiplier les canaux d'information avec d'autres mots clés que le paysage à proprement parler.

Le Projet de paysage prioritaire de l'Arve est un processus et une gouvernance multi-acteurs qui s'inscrit sur le long terme et dont le succès dépend en grande partie de la volonté des acteurs locaux (communes, associations, société civile). Pour assurer une telle dynamique, l'information et la sensibilisation sur le projet sont essentielles, à la fois à tous les niveaux et de façon régulière.

Une réflexion a été réalisée dans ce sens avec les ressources internes de l'État de Genève, mais ceci n'a pas été fait de façon formelle, par manque de moyens. Pour de prochains projets de paysage prioritaires, le tableau ci-contre recense les principaux vecteurs de communication à anticiper.

L'effort de communication est particulièrement important pour les projets de paysage prioritaires d'agglomération pour les raisons suivantes :

- la complexité du fonctionnement des projets d'agglomération, des engagements pris et du système de financement;
- la temporalité longue de la dynamique du projet d'agglomération et des projets de paysage prioritaires qui s'accompagne forcément de changements de personnes en charge (élus et techniciens);
- la transversalité de la notion de paysage, qui touche aussi les thématiques de la biodiversité, de l'agriculture, de la mobilité douce, des espaces publics, du sport et de la santé, etc. , ce qui rend plus difficile la lisibilité des projets de paysage prioritaires ;
- les différences de logiques administratives et de niveaux de compétences entre la France et la Suisse.

Dès le lancement d'un Projet de paysage prioritaire, il est judicieux d'élaborer un plan de communication précisant les publics cibles, les objectifs, et les messages à véhiculer, le type de supports et les ressources requises.

Cible	Objectif	Type de message	Support
Partenaires institutionnels du projet (élus et techniciens)	• Expliciter les objectifs du projet • Permettre à tout nouvel élu ou responsable de se joindre à la démarche • Déclencher des réalisations sur le terrain • Maintenir l'intérêt pour le projet à long terme	• Enjeux clés et objectifs du projet • Rappel des engagements liés au Projet d'agglomération • Réalisations • Avancement du projet • Financements à disposition et échéances	• Site web du Grand Genève • Plaquette du Grand Genève • Newsletter du Grand Genève • Sharepoint • Événements sur le terrain (visites) • Inaugurations
Associations / société civile	• Expliciter les objectifs du projet • Déclencher des initiatives sur le terrain, p.ex. utilisations temporaires • Mobiliser des nouveaux partenaires	• Enjeux clés et objectifs du projet • Opportunités à saisir • Avancement du projet	• Site web du Grand Genève • Plaquette du Grand Genève • Newsletter • Événements sur le terrain • Communiqués de presse
Grand public / habitants	• Communiquer sur les bénéfices du projet et les réalisations • Sensibiliser sur la valeur de l'Arve • Favoriser l'appropriation	• Enjeux clés et objectifs du projet • Activités • Sentiers	• Site web du Grand Genève • Réseaux sociaux : GE Environnement • Événements sur le terrain des projets réalisés • Vidéos • Signalétique

Fig.67 Tableau des principaux vecteurs de communication à anticiper dans un Projet de paysage prioritaire

D'autre part, pour permettre à l'image directrice d'ensemble de se concrétiser, toutes les initiatives sont bienvenues, que ce soit de la part des collectivités, d'associations ou de la société civile. Pour cela, les intentions du projet et les opportunités qui en découlent doivent être bien comprises.

La création d'une identité visuelle spécifique au Projet de paysage prioritaire de l'Arve (telle que celle créée pour le parc d'agglo Limmattal, voir ci-après) et les événements grand public sont des excellentes opportunités de communication pour donner de la visibilité au projet et attirer l'attention des médias. Cela nécessite de prévoir dès le début de la démarche un budget dédié pluriannuel, et donc un portage politique fort.

Les événements peuvent être déclenchés autour de réalisations (p.ex. inauguration du parc des Falaises), de visites de classes ou d'activités d'animation grand public (p.ex. journée rando vélo le long de l'Arve, ou encore les Journées du patrimoine).

Sur le terrain également, le projet pourrait gagner en visibilité au moyen d'une signalétique dédiée ou d'une amélioration du balisage existant afin de rendre les continuités transfrontalières plus perceptibles.



Fig.68 Logo du Parc d'agglomération de la Vallée de la Limmat

Une identité visuelle spécifique au parc d'agglomération de la Vallée de la Limmat a été créée et réunit la population de la zone d'habitation étendue.



Fig.69 Promotion de la journée du vélo par Limmat SA

Recommandations pour la conduite d'un projet de paysage

L'évaluation du Projet de paysage prioritaire de l'Arve amène à faire des recommandations suivantes, valables pour le projet lui-même mais aussi pour d'autres projets paysagers à la même échelle :

Affirmer la dimension transversale des projets de paysage :

- donner sa place à la thématique paysage dans les projets d'agglomération en offrant la possibilité aux acteurs concernés d'être accompagnés par des paysagistes qualifiés (reportage photographique, visites sur site...);
- assurer l'intégration de la dimension paysagère à chaque phase du projet;
- réunir les professionnels du paysage, de l'urbanisme, de la mobilité, du patrimoine, de la biodiversité et de l'agriculture autour de projets paysagers porteurs d'identité, jusqu'aux phases de réalisation.

Mettre en place une gouvernance spécifique, et maintenir la dynamique en s'appuyant régulièrement sur la volonté des acteurs politiques

- identifier au cas par cas l'entité légitime à qui confier le pilotage de chaque mesure paysagère selon les compétences institutionnelles des partenaires;
- ne pas hésiter à reconfirmer le pilotage à chaque nouvelle phase du projet (faisabilité, avant-projet, travaux) en fonction des spécificités propres à chaque mesure et des objectifs éventuellement adaptés;
- maintenir l'information entre les acteurs de la planification d'une part, de la réalisation d'autre part;
- maintenir la visibilité de la démarche pour les porteurs politiques par une remontée d'informations régulières sur l'avancement du projet et la mise en valeur des réalisations.

Concrétiser le projet :

- garantir le passage de la planification à la phase opérationnelle en développant un plan d'actions reposant sur les capacités et compétences des acteurs, autonomes et responsables vis-à-vis de leurs engagements;
- actualiser la priorisation des mesures selon une périodicité prédéfinie, en itération avec les acteurs, afin d'identifier les mesures réalisables à court terme, notamment en fonction des calendriers politiques;
- inscrire le projet dans les planifications territoriales à différentes échelles ainsi que dans les politiques sectorielles;
- s'assurer de l'instauration de lignes de financement dédiées dès le début de la démarche.

Élargir l'appropriation du projet en développant la concertation

- avec le plus grand nombre d'utilisateurs et associations de toute nature;
- associer les établissements d'enseignement primaire et secondaire (animations scolaires) et tertiaire (Haute école du paysage, HES, EPF..) situés à proximité du projet.

Communiquer de façon différenciée sur les objectifs du projet et les mesures réalisées

- communiquer à l'externe sur le terrain par la signalétique et par des applications dédiées;
- utiliser les médias disponibles : page dédiée au projet sur les sites web, autres médias...;
- organiser des événements en partenariat avec les collectivités et les associations concernées;
- développer une culture commune grâce au partage d'expériences en organisant des visites et des échanges avec des projets de paysage situés dans d'autres agglomérations.

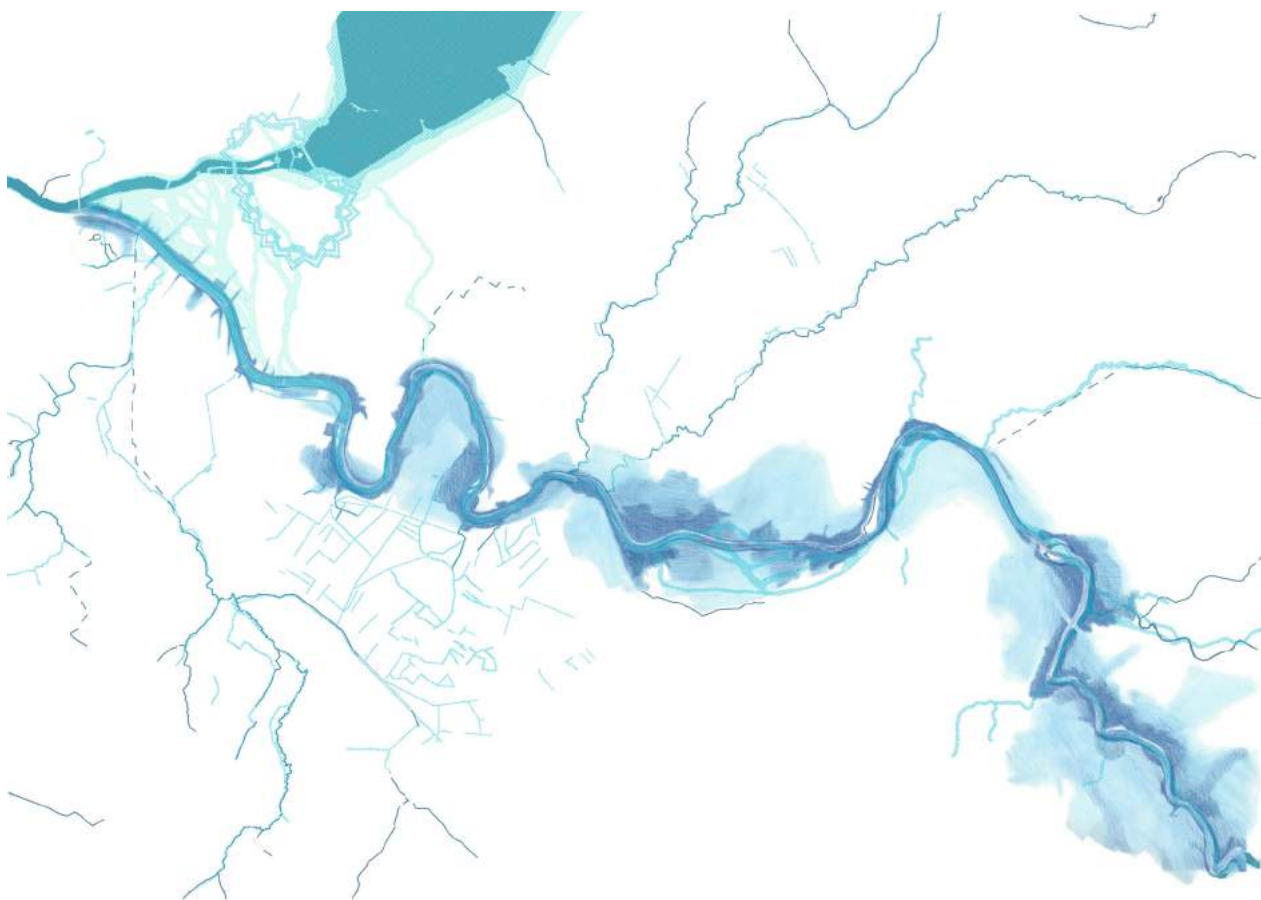


Fig.70 Dessin des méandres de l'Arve réalisé par Nicolas Waechter, étudiant HEPIA en 2013

Conclusion

Le Projet de paysage prioritaire de l'Arve représente une échelle adéquate pour l'approfondissement de la thématique du paysage, élément fort du Projet de territoire du Grand Genève. En associant la déclinaison au niveau local des objectifs du Projet paysage du Grand Genève, la prise en compte des potentialités et contraintes locales, la volonté des acteurs, le projet s'avère à la fois ambitieux et réaliste, s'inscrivant dans la durée tout en se concrétisant dès maintenant.

Un point fort du projet est le dépassement des frontières techniques et administratives, entre administrations, entre communes et entre États. Depuis la démarche du PACA Genève-Annemasse-Salève et le lancement du Projet de paysage prioritaire de l'Arve, on constate une évolution majeure, à savoir la reconnaissance par tous des qualités intrinsèques de l'Arve, de la place qu'elle tient au sein de l'agglomération transfrontalière et de la nécessité de développer et de mettre en œuvre un projet commun. L'importance de l'Arve pour le Grand Genève, réaffirmée à plusieurs reprises au niveau politique, est progressivement prise en compte dans les planifications territoriales et sectorielles.

L'intérêt du Projet de paysage prioritaire de l'Arve réside également dans les questions qu'il pose en termes de dimension ou de nature des mesures d'accompagnement paysage (MAP) et de coordination avec les autres projets en cours. De nouvelles manières de travailler ensemble se structurent. La démarche du projet, itérative et collaborative, s'appuie sur l'appropriation du territoire par un maximum d'acteurs et d'usagers. Le territoire de l'Arve devient un espace de projet permettant de mettre en pratique un fonctionnement plus transversal de la planification et de la gestion du territoire, à toutes les échelles.

La réflexion menée dans le cadre de la démarche projet modèle apporte une réelle plus-value au

Projet de paysage prioritaire de l'Arve, en permettant d'en identifier les points faibles et les points forts et de réfléchir ensemble à des solutions. Il s'agit aujourd'hui d'appliquer les recommandations du projet modèle afin d'assurer la mise en œuvre du projet, en l'adaptant régulièrement et en cherchant constamment à innover, que ce soit au niveau de la gouvernance, de la participation de la société civile et de la communication.

Il s'agit également de parfaire l'intégration du Projet de paysage prioritaire de l'Arve dans le SCOT d'Annemasse Agglo et dans la future Conception cantonale du paysage du Canton de Genève ainsi que dans la planification des corridors biologiques, du maillage des espaces ouverts et des réseaux de mobilité douce. Afin de garantir sa mise en œuvre et sa pérennisation, cela implique sa traduction effective dans les documents d'urbanisme ayant caractère obligatoire pour les tiers et dans les plans d'action des collectivités.

Ces considérations s'appliquent non seulement aux autres projets paysagers du Grand Genève mais également à ceux d'autres agglomérations suisses ou françaises, avec lesquelles les échanges méritent d'être poursuivis dans l'objectif de partager et de mutualiser les leçons acquises, dans l'esprit des projets modèles de la Confédération. Le Projet de paysage prioritaire de l'Arve continuera donc à s'inspirer d'expériences similaires, que ce soit au niveau des processus de pilotage et de concertation, des financements ou de la phase opérationnelle.

Au fur et à mesure de la réalisation des projets qui jalonnent le cours d'eau et ses rives, émerge progressivement au cœur d'une agglomération verte et dense un vaste parc transfrontalier, mosaïque d'espaces naturels, d'espaces agricoles et d'espaces de détente, préservés et mis en valeur, ouverts sur la ville et le grand paysage, mis en réseau et interconnectés.

Liste des figures et illustrations

Fig.1 L'Arve comme espace de projet, 2013, HEPIA	7
Fig.2 Entre les quais du Cheval-Blanc et Charles-Page, l'emprise de l'Arve offre un espace de respiration primordial pour Genève	10
Fig.3 Périmètre du Projet de paysage prioritaire de l'Arve	10
Fig.4 Orthophoto, données 2015 du SITG, traitées par HEPIA 2018	11
Fig.6 Les plaines maraîchères de Gaillard témoignent de la richesse des sols du lit majeur de l'Arve	12
Fig.5 Évolution du cours d'eau de l'Arve entre Étrembières et Gaillard	12
Fig.7 L'eau est calme dans les étangs d'Étrembières installés dans les anciens méandres de l'Arve	13
Fig.8 Les eaux du Rhône à gauche et de l'Arve à droite à la Jonction	13
Fig.9 Les remous de l'Arve rappellent la force du cours d'eau	13
Fig.11 Dépôt de matériaux dans une ancienne gravière au bord de l'Arve	14
Fig.10 Les lotissements se rapprochent de plus en plus de l'Arve à Étrembières	14
Fig.13 Vue sur l'Arve et la ville depuis le Salève, 2012	15
Fig.12 Carte Dufour, 1871. In site de la Confédération Suisse. [en ligne]	15
Fig.14 Le Hameau de Sierne, une des «Perles de l'Arve»	16
Fig.15 Les Berges de Vessy, sur le site de l'ancienne usine de pompage de Vessy	16
Fig.16 Affiche de Champel-les-Bains, vers 1894, in site de Notrehistoire.ch. [en ligne].	16
Fig.17 Des roseaux (<i>Phragmites sp.</i>) près des Étangs d'Étrembières	17
Fig.18 Les grands espaces ouverts du lit majeur de l'Arve accueillent de nombreux loisirs	18
Fig.20 Une piste cyclable et un trottoir longent l'Arve au niveau du quai Charles-Page à Genève	19
Fig.19 De nombreux coureurs profitent des boucles de l'Arve près du centre sportif de Vessy	19
Fig.21 La rivière est comme un fil conducteur qui met en relation des espaces plus ou moins lointains	22
Fig.22 Plan paysage du projet d'agglomération 2007	23
Fig.23 La plaine maraîchère de Gaillard	23
Fig.25 Projet paysage: localisation des dix projets de paysage prioritaires	24
Fig.24 Projet paysage: synthèse de la charpente et du maillage 2012	24
Fig.26 Plan de synthèse du PACA Genève-Salève-Annemasse. [en ligne].	27
Fig.27 Mise en œuvre du Projet de territoire du Grand Genève	28
Fig.28 Les mesures environnement-paysage améliorent les relations entre les différents usages et enjeux	29
Fig.29 Tableau de la gouvernance issu du rapport Sofies SA, 2017	32
Fig.30 Calendrier des étapes importantes du PPPArve, de la démarche PACA et des Projets d'agglomération.	35
Fig.32 Légende du concept du patrimoine bâti et de l'urbanisation	37
Fig.31 Schéma de concept du patrimoine bâti et de l'urbanisation,- PPPArve, rapport final.- cahier n°13-83 - octobre 2014, p. 61	37
Fig.33 Image directrice et légende simplifiée du PPPArve par les bureaux ADP DUBOIS, VIRIDIS Environnement - PPPArve, rapport final.- octobre 2014, cahier n°13-83 p.48 . [en ligne].	39
Fig.34 Carte des fiches de secteurs et des fiches MAP,- PPPArve, rapport final.- octobre 2014, cahier n°13-83. p.66	41
Fig.35 Plan de situation de la fiche de secteur 2, Annexe du cahier n°13-83, p.12	42

Fig.36 Plan de principe de la fiche de secteur 2, Annexe du cahier n°13-83, p.13	42
Fig.37 La fiche de la mesure d'aménagement paysager 1, Annexe du cahier n°13-83, p.14	43
Fig.38 Parcours de la MAP 1 « Promenade basse », Annexe du cahier n°13-83, p.59	44
Fig.39 La fiche de la mesure d'aménagement paysager 1, Annexe du cahier n°13-83, p.59	45
Fig.40 Parcours de la MAP 2, « Parcours en balcon », Annexe du cahier n°13-83, p.68.	46
Fig.41 Étude de faisabilité du parcours en balcon	47
Fig.42 MAP Foron	48
Fig.43 Chemin réaménagé dans le cadre de la MAP Foron in site SIFOR. [en ligne].	48
Fig.44 Carte de synthèse du Projet d'aménagement et de développement durable du SCOT Annemasse Agglo, 2007. [en ligne].	50
Fig.46 Les étudiants accompagnés de leurs enseignants observent l'Arve depuis le Salève	51
Fig.45 L'Arve en projet, vu par les étudiants en architecture du paysage, recueil de projets de bachelor 2013	51
Fig.48 Article de la Tribune de Genève du 21-22 septembre 2013	52
Fig.47 L'exposition «L'Arve en projet» en plein air, septembre 2013	52
Fig.49 Flyer de présentation de l'exposition	52
Fig.50 Visite et rencontre des acteurs sur le terrain du Parc d'agglomération de la vallée de la Limmat, 2015	53
Fig.51 Coteau du parc du Vernand, in site de la Ville d'Annemasse. [en ligne].	55
Fig.52 Animation dans le verger durant l'été 2017, in site du Grand-Genève. [en ligne].	56
Fig.54 Plan masse des liaisons vertes dans le parc du Vernand, par les bureaux Les architectes du paysage, Avis vert et Viatic, 2013	57
Fig.53 Article sur les animations du parc du Vernand, Journal d'Informations Municipales n°159 septembre-octobre 2015	57
Fig.56 Des déchets encombrant sur le site	58
Fig.57 Un accueil du public peu mis en avant	58
Fig.55 Un espace jusqu'alors fermé au public	58
Fig.58 Plan masse par l'atelier paysage et architecture (apaar)	59
Fig.59 Belvédère du parc des Falaises à l'automne 2017	60
Fig.60 Article paru dans 20minutes, le 23 novembre 2017, FEHLBAUM, Lucie, Un nouveau parc pour revaloriser l'Arve. [journal].	61
Fig.61 Le belvédère Est, aménagé sous la forme de bancs en chêne, offre une vue sur le hameau protégé de Vessy	61
Fig.62 Tableau récapitulatif des entretiens	64
Fig.63 L'Arve en hiver avec le Salève en fond	65
Fig.64 Des promeneurs jouent avec leurs chiens dans le lit de l'Arve	69
Fig.65 Dépliant du Forum Pointe de la Jonction, 2018. In site: du Forum Pointe de la Jonction. [en ligne].	71
Fig.66 Le dépôt des Transports publics genevois actuellement à la Jonction	71
Fig.67 Tableau des principaux vecteurs de communication à anticiper dans un Projet de paysage prioritaire	73
Fig.68 Logo du Parc d'agglomération de la Vallée de la Limmat	74
Fig.69 Promotion de la journée du vélo par Limmat SA. [en ligne].	74
Fig.70 Dessin méandres de l'Arve réalisé par Nicolas Waechter, étudiant HEPIA en 2013	76

Petit glossaire des acronymes

ARE : Office fédéral du développement territorial

CEVA : Liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse

Codir : Comité de direction

Copil : Comité de pilotage

CoTech : Comité technique

DALE : Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie du Canton de Genève

DETA : Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture du Canton de Genève

DGAN : Direction générale de l'agriculture et de la nature du Canton de Genève

DGEau : Direction générale de l'eau du Canton de Genève

DGNP : Direction générale de la nature et du paysage du Canton de Genève

GLCT : Groupement de coopération transfrontalière du Grand Genève

HEPIA : Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève

HES : Haute école spécialisée de Suisse

MAP : Mesures d'accompagnement paysage

MEP : Mandat d'étude parallèle

OPS : Office du patrimoine et des sites du Canton de Genève

PA : Projet d'agglomération

PACA : Périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération

PDCant : Plan directeur cantonal (Genève)

PLQ : Plan localisé de quartier (Genève)

PLU : Plan local d'urbanisme (FR)

PPPArve : Projet de paysage prioritaire de l'Arve

SCOT : Schéma de cohérence territoriale (FR)

SGIPA : Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes

SIFOR : Syndicat Intercommunal d'Aménagement & d'Entretien du Foron du Chablais Genevois (FR)

SM3A : Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents (FR)

ZAC : Zone d'aménagement concerté (FR)

ZNIEFF: Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (FR)

Références et liens internet

Étude de préfaisabilité et du concept de communication du parcours de l'Arve, 2016, ATEMIA St Baldoph/Genève et Inddigo Chambéry

Un projet paysage pour le Grand Genève : poursuivre et concrétiser, 2014, Berlocher Florentin. Cahier 13-71. Genève : Grand Genève éditions.

PACA Genève - Annemasse - Salève : [en ligne]. URL: <http://www.grand-geneve.org/mediatheque/cahiers-paca/83>

Plan directeur cantonal 2030 : [en ligne]. URL: <https://www.ge.ch/dossier/amenager-territoire/geneve-plan-directeur-cantonal-2030>

Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois, 2007 : [en ligne]. URL: <http://www.grand-geneve.org/mediatheque/projet-agglomeration-2007/59>

Projet paysage du Grand Genève, 2012 : [en ligne]. URL: http://www.grand-geneve.org/sites/default/files/fichiers/cahier-13-8_projet-paysage-2_juin2012.pdf

Projet de territoire du Grand Genève 2016-2030 : [en ligne]. URL: http://www.grand-geneve.org/sites/default/files/fichiers/projet-agglomeration3/annexes/projet_territoire-grand-geneve_2016-2030.pdf

Rapport final du Projet de paysage prioritaire de l'Arve, 2014, ADP Dubois agence paysage et urbanisme, Annecy; Viridis environnement, Petit lancy. [en ligne]. URL: http://www.grand-geneve.org/sites/default/files/fichiers/cahiers-thematiques/agriculture-paysage/cahier-13-83_projet-paysage-prioritaire-arve_octobre2014.pdf

«le réaménagement des rives de l'Arve a débuté», 2017, RTS Info 12h45 du 24.11.17, in site de la Radio Télévision Suisse. [reportage en ligne]. URL: <https://www.rts.ch/play/tv/12h45/video/ge-le-reamenagement-des-rives-de-larve-a-debute?id=9113757>

SCOT Annemasse Agglo : [en ligne]. URL: https://www.annemasse-agglo.fr/sites/default/files/2017-07/DOC-OFFICIEL_SCOT_AnnemasseAgglo.pdf

Contact:

Anne-Lise Cantiniaux - Cheffe de projet - Paysage - Canton de Genève

anne-lise.cantiniaux@etat.ge.ch

T. +41 22 388 55 40



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



POST TENEBRAS LUX

REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

h e p i a

Haute école du paysage, d'ingénierie
et d'architecture de Genève

Grand Genève

AGGLOMERATION FRANCO-VALDO-GENEVOISE



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Vallées Agglomération